

FACE AUX ATTAQUES RÉCURRENTES DE L'OPPOSITION

# Macky Sall remobilise ses troupes



Mal-en-point dans la bataille d'opinion avec l'affaire Karim Wade, l'arrêt communautaire sur la caisse d'avance, la marche de l'opposition... le chef de l'État bat le rappel des troupes.

P.4

IMPLANTATION DE AUCHAN AU SÉNÉGAL

## Le ministre du Commerce désavoue l'Unacois Jappo



Alioune Sarr

P.7

REPRISE CE MATIN DU PROCÈS  
EN APPEL DE KHALIFA SALL

## Taxawu Dakar retient son souffle



P.2,3

MAMADOU NDIONE (RESPONSABLE  
APR ET DG DU COSEC)

## “La sortie du juge Dia est digne d'un avocat de Karim Wade”



P.3

EXPLOITATION MINIÈRE À KÉDOUGOU

## La malédiction de l'or



P.6

REPRISE DU PROCÈS EN APPEL DE KHALIFA SALL ET CIE

# Le sort du maire de Dakar entre les mains du juge Demba Kandji

Après une semaine de suspension, le procès en appel de Khalifa Sall, ouvert le 9 juillet dernier, reprend aujourd'hui. Une reprise bien attendue par le maire de Dakar, ses co-prévenus et leurs avocats qui sont à l'écoute de la décision du juge Demba Kandji. Car la suite du procès dépend de la décision qui sera rendue aujourd'hui par le premier président de la Cour d'appel et ses assesseurs. La cour avait suspendu le procès, mercredi dernier, pour délibérer sur la demande d'annulation de la procédure et de libération immédiate sur la base de l'arrêt de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

La demande a été introduite par Me François Sarr qui, au passage, avait sollicité le sursis à statuer, en attendant la réception dudit arrêt. Un document rendu public depuis jeudi dernier et dont l'interprétation suscite beaucoup de controverses. En fait, la Cedeao a abouti à la violation du droit à l'assistance d'un avocat, à la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable. Les juges communautaires ajoutent que la détention du député-maire Khalifa Sall pendant la période du 14 août 2017 (date de la proclamation des résultats des législatives du 31 juillet 2017 par le Conseil constitutionnel) au 25 novembre (date de la levée de son immunité parlementaire) est arbitraire. Compte tenu de ces viola-

tions, la Cour de justice a condamné l'Etat du Sénégal à allouer aux prévenus 35 millions de dommages et intérêts. Pour la défense, il est clair que la juridiction communautaire demande la libération du député-maire de Dakar, puisque ses droits ont été violés, particulièrement le droit à l'assistance d'un conseil dès l'interpellation. Il s'avère qu'une telle violation entraîne la nullité de toute la procédure. Par conséquent, la libération s'impose.

Les avocats de l'Etat ont une autre lecture. Selon eux, la seule sanction prononcée par la Cedeao est pécuniaire. Il s'y ajoute que Khalifa Sall et Cie ont été déboutés relativement à la demande de libération immédiate.

Toujours est-il que par rapport à la demande de la défense, le procureur général a fait un réquisitoire jugé nuancé par certains. A l'audience du mercredi dernier, Lansana Diaby avait déclaré que le Sénégal a l'obligation de respecter les décisions communautaires. Toutefois, il s'était gardé de demander la libération ou non de Khalifa Sall. Ce qui n'a pas empêché certains d'en déduire qu'il est favorable à un élargissement de prison de l'édile de la capitale. Il semble bien que le maître des poursuites ait précisé sa pensée à travers des réquisitions écrites faites en cours de délibéré. Les membres de Taxawu Dakar l'ont fait savoir au cours d'un point de presse tenu hier.

A les en croire, le procureur

général près la Cour d'appel a, dans des réquisitions écrites, demandé le maintien du maire de Dakar en prison. C'est pourquoi les partisans de Khalifa Sall parlent de "revirement". "Le procureur est assujéti à certaines obligations. Dans son réquisitoire oral, il donne son point de vue, sa position et ses convictions, mais il reçoit à chaque fois un réquisitoire écrit du ministère de la Justice, son supérieur hiérarchique qui dit ce qu'il veut. Il est tenu de le déposer", a relevé Moussa Tay. Ce dernier a précisé, en outre, que Lansana Diaby est partagé entre ses obligations professionnelles et ses convictions personnelles. Toutefois, le conseiller politique de Khalifa Sall attend de la Cour d'appel une décision favorable. "Il appartient à la cour de trancher, il s'agit du juge Demba Kandji et de ses accesseurs. C'est la cour qui doit statuer et dire le droit. Ce qui nous incombe, ce n'est pas des faveurs et si le droit est dit, Khalifa Sall sera libéré", soutient Moussa Tay.

Condamné en première instance à 5 ans ferme pour escroquerie portant sur des deniers publics (1,8 milliard), Khalifa Sall a attaqué la décision du tribunal correctionnel de Dakar. Le procès s'est ouvert le lundi 9 juillet 2018 avant d'être suspendu au troisième jour. Les débuts de l'audience ont été tendus, surtout le premier jour, car le juge Kandji a été hué par les partisans de Khalifa Sall qu'il a fini par expulser de la salle. ■

ME ABDOULAYE WADE



L'ancien président de la République renoue avec les menaces. Dans un entretien avec Ahmed Aïdara diffusé hier sur la Zik Fm, Me Abdoulaye Wade indique qu'il n'y aura pas d'élection au Sénégal sans la participation des candidats Karim Wade et Khalifa Sall. De Doha (Qatar) où vit depuis juin 2016 son fils, le secrétaire général national du Parti démocratique sénégalais (Pds) a réagi par rapport à la situation politique actuelle. Pour mettre la pression sur le régime du président Sall, le "Pape du Sopi" compte proposer à l'opposition de poursuivre les marches et autres manifestations, si "Macky Sall persiste à maintenir sa décision d'enlever des listes électorales les candidats Karim Wade et Khalifa Sall". "Nous allons instruire les jeunes à se rendre au ministère de l'Intérieur et dans les gouvernances pour s'emparer des listes

électorales et les brûler, si celles-ci ne comportent pas les noms de ces deux candidats", a-t-il menacé.

BAC 2018/THIÈS

Pour le Baccalauréat de la session de juillet 2018, l'Académie de Thiès compte au total 25 093 candidats dont 13 039 filles, soit un pourcentage de 51,96 % contre 23 792 candidats en 2017, soit une hausse de 1 301 candidats, a indiqué hier à Thiès l'inspecteur d'académie Papa Baba Disse, au terme d'une visite dans quatre centres d'examen. Aussi, précise-t-il que les candidats enregistrés sont répartis dans 64 centres dont cinq centres secondaires pour un total de 81 jurys. Il faut aussi noter qu'à Thiès, le Bac qui se déroule depuis hier sur toute l'étendue du territoire national a une particularité. Cette région abrite l'Institut national d'éducation et de formation des jeunes aveugles (Infra). Ainsi, des dispositions particulières ont été prises, rassure le gouverneur de la région de Thiès, Amadou Sys. "Pour ces candidats, c'est un peu compliqué. Il faut recevoir leurs copies, procéder à une translation difficile pour remettre le candidat handicapé dans des conditions d'un candidat normal", a-t-il poursuivi. Poursuivant, le chef de l'exécutif régional rappelle que toutes les dispositions idoines ont été prises pour mettre les pensionnaires de l'Infra "dans de bonnes conditions".

RETARD

Le lycée John Fitzgerald Kennedy a connu un dysfonctionnement durant le déroulement des épreuves du Baccalauréat 2018. Hier, une trentaine de minutes de retard a été constatée dans le démarrage des épreuves. Le président du jury, Malick Wade, dénonce un manquement. "Les épreuves n'ont pas pu démarrer à temps, parce qu'il n'y avait pas assez de surveillants dans les 10 salles", a-t-il confié. Selon lui, "il est préférable qu'il y ait dans chaque salle deux surveillants pour au moins si un candidat sort, l'autre puisse assurer la surveillance", a-t-il soutenu. Il a avancé que son superviseur a été averti. Au total, 157 687 candidats subissent cette épreuve sur l'ensemble du territoire national, dont 18 600 surveillants devront, durant trois jours, faire respecter les règlements.

ABC/AUCHAN

Le médiateur de la République, Me Alioune Bandara Cissé, a invité avant-hier les Sénégalais à opter pour "la préférence nationale" en matière de consommation, rapporte l'Agence de presse sénégalaise (Aps). "Nous devons, dans nos habitudes de consommation, orienter nos achats vers la préférence nationale, vers nos magasins et nos boutiques les mieux indiqués dans notre pays", a-t-il soutenu lundi à Fatick (Ouest), en

CAMPAGNE DE COLLECTE DES SACHETS

## A l'assaut des déchets plastiques !

Une opération de récupération de déchets plastiques va être lancée cette semaine. Les initiateurs, face à la presse hier, ont sollicité le soutien de l'Etat.

Une campagne de collecte des déchets plastiques va démarrer cette semaine à Dakar, pour une durée d'un mois. L'initiative est du groupe Kirène et de Proplast. Selon le directeur général de Kirène, Alexandre Alcantara, le respect de l'environnement est primordial dans la responsabilité sociétale d'entreprise du groupe. Kirène compte y mettre 25 millions de francs Cfa, après une première expérience. Un appel a été lancé hier à l'endroit de la population par le directeur général Alexandre Alcantara, pour une appropriation de cet engagement en faveur de l'environnement. Le patron de Proplast souligne que sa société collecte 100 à 120 tonnes en moyenne par mois. Macoumba Diagne a souligné l'utilisation massive des sachets. "Dans l'agriculture, l'élevage, le cadre de vie, tous ces domaines sont affectés par les déchets plastiques. Nous avons une population jeune, on peut créer des emplois dans la collecte et en même temps, nous pourrions rendre les villes propres", estime M. Diagne.

Ce dernier considère cependant le déficit de budget des collectivités locales et le manque de poubelles réglementées dans les ménages comme des entraves à la

collecte. "Le plastique peut être ramassé, traité, réutilisé pour fabriquer des produits comme les poubelles", a-t-il soutenu, soulignant au passage que c'est une activité qui assure également des revenus aux populations. L'entreprise Proplast achète le kilogramme de déchets à 75 F Cfa. Pour cette campagne, 18 points de collecte seront fonctionnels.

Par ailleurs, l'Etat est invité à mettre en place des mesures incitatives. Macoumba Diagne sollicite un soutien de la part du gouvernement. "Si nous arrivons à avoir une collaboration avec l'Etat, cela va nous permettre de réinvestir. Nous ne demandons pas une subvention, mais sur la tonne de plastiques traités, que l'Etat puisse nous rétribuer quelque chose", souhaite-t-il. L'opération "Sénégal sans déchets plastiques" a été lancée en 2016. Elle est née après la loi d'interdiction de sachets plastiques à faible micronage. Cette nouvelle législation a permis à la société de faire des études avec des ingénieurs déployés par le groupe Kirène pour mieux connaître la situation et les démarches à entreprendre pour mieux se lancer dans le secteur. ■

AIDA DIENE

réponse à une question sur sa position par rapport aux revendications de certains commerçants sénégalais qui réclament le départ du groupe de distribution français Auchan. ABC s'entretenait avec des journalistes au terme d'une réunion d'installation d'une plateforme de médiation locale dans la capitale du Sine, en présence d'associations de jeunes, de sages ainsi que diverses autres couches socio-professionnelles. "Les commerçants sont en train de s'organiser autour d'un slogan "Auchan dégage", mais le problème ce n'est pas Auchan, le combat n'est pas de faire partir cette chaîne de distribution, mais plutôt de revoir nos préférences dans nos habitudes de consommation", a-t-il indiqué. Aussi, "qu'on ne vienne pas me dire 'Auchan dégage', a ajouté le médiateur de la République se disant "un adepte du patriotisme économique".

OBAMA & GAULOIS

Quand le premier président noir des Usa rend hommage au premier président noir de l'Afrique du Sud, le moment n'en est qu'historique. En plein discours d'hommage pour le centenaire de la naissance de Nelson Mandela hier, Barack Obama s'est livré à un cours magistral sur la nécessité de tolérer les diversités et les minorités. "En 1964, il (Mandela) disait que les divisions politiques basées sur la couleur sont totalement artificielles. Quand elles disparaissent, les dominations d'un groupe sur l'autre disparaissent également. Cette vérité d'alors est actuelle. Les vérités élémentaires ne changent pas", a enflammé le président américain, suscitant des applaudissements à tout rompre. Une tirade sur la tolérance qui

s'est conclue par un exemple cocasse sur l'équipe championne du monde. "Si vous en doutez, demandez à l'équipe de football de la France qui vient de remporter la Coupe du monde. Tous ces mecs ne ressemblent pas à des Gaulois, à mes yeux. Mais ils sont français", a-t-il déclaré devant un public amusé et conquis.

### ENQUÊTE

Publications - Société éditrice  
Mermoz Pyrotechnie  
Villa N°23, 2<sup>e</sup> étage  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur Général :  
**Mahmoudou Wane**  
Directeur de publication :  
**Ibrahima Khalil Wade**  
Rédacteur en chef :  
**Gaston Coly**  
Secrétaire de la Rédaction :  
**Assane Mbaye**  
Grands Reporters :  
**Babacar Willane & Mahmoudou Wane**  
Chef de Desk Société :  
**Fatou Sy**  
Chef de Desk Sports :  
**Adama Coly**  
Chef de Desk Culture :  
**Bigué Bob**

Rédaction :  
Mor Amar, Louis Georges Diatta,  
Viviane Diatta, Mame Talla Diaw,  
Mariama Diémé, Aida Diène, Ousmane  
Laye Diop, Awa Faye, Cheikh Thiam,  
Habibatou Traoré, Habibatou Wagne  
Correcteur :  
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :  
**Fodé Baldé**  
Maquette :  
**Penda Aly Ngom Sène, Bollé Cissé**

Service commercial :  
**enquete.commercial@gmail.com**  
Tél. : 33 825 07 31  
Impression : **AFRICA PRINT**

MAMADOU NDIONE (RESPONSABLE APR ET DG DU COSEC)

# “Il ne faut pas faire dire à la Cour de justice de la CEDEAO ce qu'elle n'a pas dit”

Responsable politique du parti présidentiel à Diass, Conseiller départemental à Mbour, Mamadou Ndioune aborde dans cet entretien avec Enquête toutes les questions de l'heure. L'arrêt de la Cour de justice de la Cedeao sur l'affaire Khalifa Sall, la sortie du magistrat Yaya Amadou Dia sur le dossier Karim Wade, cacophonie à l'Alliance pour la République... le Directeur général du Cosec charge tout.

■ PAR MOR AMAR

**Suite aux déclarations du Procureur général et la dernière sortie de Moustapha Cissé Lo qui est le président du Parlement de la CEDEAO, est-ce que le régime n'est pas aujourd'hui dans l'embarras par rapport à l'affaire Khalifa Sall ?**

Ce dossier concerne six de nos compatriotes que sont Madame Fatou Traoré ainsi que les sieurs Khalifa Ababacar Sall, Mbaye Touré, Ibrahima Yatma Diao, Amadou Moctar Diop et Yaya Bodian. Il s'agit d'un dossier déjà jugé et actuellement en appel dans les juridictions souveraines du Sénégal. Entre-temps, il y a eu un arrêt de la cour de justice de la CEDEAO qui a traité de plusieurs demandes ou prétentions des requérants. Au bout du compte, les six requérants qui demandaient 50 milliards de F CFA doivent se partager entre eux 35 millions de F CFA à titre de réparation comme précisé à la page 53 de l'arrêt. Dans le même arrêt, la cour de justice de la CEDEAO précise toujours à la page 53 qu'elle “déboute les requérants du surplus de leurs prétentions”. Parmi ces prétentions, il y avait entre autres à la page 13 de l'arrêt une demande de libération immédiate des requérants que la cour de justice de la CEDEAO a rejetée. Une application de l'arrêt signifierait certainement leur verser 35 millions pour réparer certains préjudices sans libération puisqu'au fil des 53 pages du document, il n'y a aucune ordonnance de libération. Dans leurs propos, le procureur général et le Président du Parlement de la CEDEAO n'ont pas, à ce que je sache, demandé la libération des six inculpés.



**Ne pensez-vous pas que l'Etat devrait libérer le maire de Dakar pour ne pas avoir sur son dos l'organisation communautaire ?**

Ce n'est pas l'État au sens exécutif du terme qui libère. Ce dossier est en appel devant les juridictions du Sénégal. Une décision de la Cour de la CEDEAO qui déboute les requérants sur plusieurs points, notamment la demande de libération immédiate par la Cour de Justice n'est pas à la faveur des inculpés. Il y a sur des questions de fond un rejet des prétentions des requérants. Je peux en citer par exemple la demande de libération immédiate dont j'ai parlé tout à l'heure, la violation supposée du droit à faire appel à des témoins, la prétendue atteinte au droit à l'égalité des citoyens devant la loi et la justice, la prétendue violation des droits politiques, la supposée violation de la procédure de levée de l'immunité parlementaire. Sur toutes ces questions, ils ont été déboutés. Ecoutez, je crois qu'il ne faut pas

faire dire à la cour de justice de la CEDEAO ce qu'elle n'a pas dit. L'organisation communautaire sait bel et bien ce qu'a dit l'arrêt et ce qu'elle n'a pas dit.

**Au moment où la majorité peine à parler le même langage, l'opposition tente, elle, de se mobiliser. N'est-ce pas là un risque pour le camp présidentiel ?**

Dans le camp présidentiel, il n'y a pas à ce jour, à ce que je sache, une seule voix qui ait demandé la libération des six requérants. Demander l'application de l'arrêt ne signifie pas une libération puisque l'arrêt ne le dit pas sur une seule phrase dans les 53 pages de la décision disponible en ligne et que chacun peut librement consulter.

**L'autre affaire brûlante de l'actualité, c'est l'éligibilité de Karim Wade. Que pensez-vous de la dernière sortie du juge Yaya Amadou Dia (ancien membre de la Crei) qui**

**a déclaré que rien n'empêche le fils de l'ancien président de la République de se présenter à la prochaine Présidentielle ?**

Le juge Dia est en disponibilité. Il a fait une sortie digne d'un avocat de Karim Wade. C'est son droit de prendre la plume de l'avocat pour démontrer. Est-ce son devoir eu égard à sa position de magistrat ? Ses collègues apprécieront cette forme nouvelle d'expression publique de juges sur des dossiers que leurs collègues seront appelés à traiter. Dans son argumentaire, le juge Dia a fait fausse route. Il évoque l'article 23 du code pénal, pour écrire que seule la condamnation à une peine d'emprisonnement criminelle emporte la dégradation civique. L'adjectif seul n'est pas dans l'article 23 du code pénal. C'est le juge Dia qui l'a ajouté. L'article 23 dit ceci : la condamnation à une peine criminelle emportera la dégradation civique. Il n'y a pas de “seul” dans cet article qui évoque une disposition qui n'est pas exclusive d'autres règles de dégradation civique qui existent dans le code électoral sous forme par exemple de conditions d'exercice du droit de vote. Son candidat est sous le coup de l'article 31 du code électoral qui refuse l'inscription sur les listes électorales à plusieurs individus dont ceux condamnés en général pour l'un des délits passibles d'une peine supérieure à cinq (05) ans d'emprisonnement. Karim en avait pris pour six ans et le juge Dia le sait bien. Le reste n'est que prise de position politique publique inélégante vis-à-vis des autres collègues juges appelés un jour à traiter de ces questions. La magistrature, c'est la solennité et la mesure à toute épreuve.

**Ces différentes polémiques ne risquent-elles pas d'entamer l'image du Sénégal aux yeux de la communauté internationale ?**

Le Sénégal est un pays de droit qui suscite jalousie et convoitise depuis les importantes découvertes pétrolières et gazières. Nos concitoyens doivent savoir que beaucoup de pays et de lobbies feront tout pour nous mettre des bâtons dans les roues. C'est à nous d'être costauds et vigilants pour que force reste à la loi dans la paix et la concorde. Ceux qui veulent brûler ce pays peuvent déchanter. Le Sénégal a des ressorts culturels, démocratiques, politiques et sécuritaires assez solides.

**On parle beaucoup des transports routier, aérien et même ferroviaire, mais très rarement du maritime. Pourquoi ce statu quo alors qu'il fut un temps où l'on parlait beaucoup des bateaux taxis ? Qu'est devenu ce projet ?**

Les bateaux taxis sont d'une époque lointaine et ils ont été juridiquement cédés, avant ma nomination au Conseil sénégalais des chargeurs (COSEC), à des communes du pays dans une perspective de transport fluvial. Le Sénégal est un des rares pays de la sous-région à avoir un armement national à travers COSAMA SA dans lequel le COSEC est actionnaire. Notre pays a des navires de passagers notamment sur les axes Dakar-Gorée et Dakar-Ziguinchor. Cette année même, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, nous sommes en train de faire sortir 50 000 tonnes de noix d'anacarde de nos régions Sud vers l'exportation à partir du port de Ziguinchor en transbordement via Dakar. Les travaux de réception du quai et du ponton de Rufisque sont très avancés pour un démarrage de la liaison Dakar-Rufisque et nous travaillons avec d'autres partenaires sur d'autres projets importants comme la liaison Dakar-Mbour, sans compter ce que nous envisageons au niveau des autres ports secondaires comme Saint-Louis et Kaolack, Foundiougne, Dakhonga. Le transport maritime est une priorité et nous comptons avec tous les acteurs publics et privés apporter notre pierre à l'édifice. ■

REPRISE CE MATIN DU PROCÈS EN APPEL DE KHALIFA SALL

## Taxawu Dakar retient son souffle

Les partisans de Khalifa Sall ont fait face à la presse, hier, pour se prononcer sur le procès en appel de l'édile socialiste qui reprend aujourd'hui. Les membres de Taxawu Dakar demandent ainsi à la Cour d'appel de respecter la décision de la Cour de justice de la Cedeao et de libérer leur leader.

■ HABIBATOU TRAORÉ

Après une suspension d'une semaine, pour disposer de l'intégralité de l'arrêt définitif de la Cour de justice de la Cedeao, le procès en appel du maire de Dakar reprend aujourd'hui. C'est en ce sens que la coalition Taxawu Dakar est montée au créneau, hier, pour exiger la libération de l'édile socialiste. Les partisans de Khalifa Sall ne demandent rien de moins que le respect de l'arrêt de la Cour de justice communautaire par la juridiction d'appel

dakaroise. “Si, par extraordinaire, le contraire devait se produire, nous tiendrons l'Etat du Sénégal responsable de toutes les conséquences qui pourraient en découler, car il n'est plus question de détenir Khalifa Sall en prison”, avertit le maire de Dieuppeul-Derklé. Pour Cheikh Guèye, la justice sénégalaise doit saisir cette occasion pour renouer avec sa tradition d'Etat de droit, de république démocratique et de terre de liberté.

“Nous espérons que la cour d'appel, dans un ultime élan de patrio-

tisme, fera preuve de lucidité, de courage et de dignité pour dire le droit. Il s'agit de dire le droit au nom du peuple”, a laissé entendre le conseiller municipal à la ville de Dakar. Aux yeux de ce dernier, “l'injustice a trop duré et que l'acharnement a atteint son paroxysme dans cette affaire”. Face à cette situation, Cheikh Guèye et ses camarades promettent de faire face. D'après leurs propos, l'arrêt de la Cour de justice de la Cedeao condamne sans appel l'Etat du Sénégal. “Il est clairement établi la violation à l'assistance d'un conseil



Khalifa Sall

dès l'enquête préliminaire ainsi que celle de la présomption d'innocence et du droit à un procès équitable”, fait remarquer le membre de la Ligue démocratique (Ld/Debout). Selon lui, ces griefs soulignés avaient été portés devant la Chambre d'accusation, sans succès, au cours du jugement de première instance.

Cheikh Guèye, Idrissa Diallo,

Babacar Aba Mbaye, Moussa Taye et Cie pensent, aujourd'hui, qu'il appartient à la Cour d'appel de Dakar de tirer toutes les conséquences de cette décision sur le plan du droit. “La conséquence principale étant l'annulation de la procédure du début à la fin. Il y a une seule solution : la libération totale de Khalifa Sall et de ses codétenus, ce qui respecte l'esprit et la décision de la Cour communautaire. Tous les spécialistes et professionnels du droit qui conservent encore leur autonomie abondent dans le même sens”, ont-ils soutenu.

Toutefois, les partisans du maire socialiste se disent optimistes par rapport à l'issue de ce procès. “Sitôt Khalifa Sall libéré, nous sillonnons l'ensemble du territoire national pour démarrer la campagne qui va nous mener à l'élection présidentielle”, a fait savoir le maire de Dieuppeul-Derklé. ■

CONCLAVE RESPONSABLES APR &amp; ALLIÉS

# Macky tacle les urgences du moment

Mal-en-point dans la bataille d'opinion avec l'affaire Karim Wade, l'arrêt communautaire sur la caisse d'avance, la marche de l'opposition, le parrainage... la coalition présidentielle s'est enfermée, la semaine dernière, pour redresser la barre. Avec Macky Sall à la manœuvre.



MAME TALLA DIAW

On peut tout reprocher au président de l'Alliance pour la République (Apr) Macky Sall, sauf de manquer d'intelligence politique. Comme celle qui consiste à avoir convoqué des réunions, en comprenant que des vents défavorables soufflent contre les manœuvres de sa barque. Tous les grands responsables politiques de la région de Dakar ont été en conclave au King Fahd Palace, avant-hier, pour une sorte de revue des troupes dans laquelle le président Sall a donné la consigne à ses responsables de ne pas se laisser dépasser par l'opposition qui, elle, semble avoir le vent en poupe.

Le parti au pouvoir est dans les cordes, dans la bataille de l'opinion sur l'interprétation de l'arrêt de la Cour de justice de la

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). Raison pour laquelle le chef de l'Etat a demandé à passer à l'offensive, en occupant l'espace médiatique. En substance, il a demandé que l'argumentaire de l'opposition très favorable au maire de la capitale sénégalaise, "qui commence à prendre racine dans les esprits", soit contré par une interprétation juridique aux antipodes, en mettant à contribution des hommes de l'art (juristes) du parti qui étaient présents", souffle notre source qui a pris part à la rencontre. Cette dernière de souligner que Macky Sall, qui a jeudi dernier rencontré ses alliés de Benno Bokk Yaakaar (Bby), ne s'est pas voulu défaitiste, malgré les dispositifs extrêmement critiques de la Cour d'Abuja condamnant, par exemple, l'Etat du Sénégal à payer 35 millions de francs Cfa au maire Khalifa Sall ou les nombreuses violations de ses droits mentionnées dans le plumitif.

Selon nos sources, le président a déclaré, lors de cette rencontre, que "rien n'était perdu puisque, quelle que soit l'issue que pourrait entraîner cet arrêt, il est hors de question de laisser

tomber la bataille contre le bradage des maigres ressources publiques et la corruption" et que "l'Etat ne va pas céder un pouce de terrain dans sa volonté de confirmer le jugement de première instance, malgré le désir de son chef d'être légaliste dans cette exigence".

## Remobilisation

Comme il fallait un prétexte pour cette entrevue entre responsables, l'accueil du président chinois, Xi Jinping, le weekend prochain, a été la bonne occasion de coaliser les forces vives de l'Apr et déterminer le cap dans cette mer politique agitée, à moins d'un semestre de la prochaine présidentielle. Concernant ce point également, Macky Sall, qui postule pour un deuxième mandat, a également appelé à la mobilisation des caciques pour l'acceptation populaire de l'une de ses réformes : le parrainage.

Sur ce point, le président de la République a mis à profit la conférence des leaders de la coalition Benno Bokk Yaakaar pour demander à Mbaye Ndiaye, directeur des structures de l'Apr, de présider la réunion entre les responsables de la région de Dakar. Aussi, pour rallier l'opinion à sa cause, le directoire de l'Apr estime "qu'il faut se battre, mouiller le maillot comme si c'était une campagne électorale", affirme-t-on.

La mobilisation de l'opposition, vendredi dernier, a également interpellé l'état-major dakarois du camp au pouvoir. Une jonction des forces qui serait difficile à combattre, si cette dernière venait à se coaliser, comme l'a du reste démontré la victoire à l'arrachée, lors des dernières législatives dans la capitale sénégalaise. ■

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

## CONSEIL Département de Mbour

GESTION : 2018

### Avis d'Appel à Concurrence (AAC)

Travaux de constructions équipements scolaires :

Lot 1 construction d'un mur de clôture

Lot 2 construction d'un bloc administratif et bloc d'hygiène

Lot 3 achèvement de trois salles de classe

AAC/N° 01/18

1. Le Conseil Départemental de Mbour dans le cadre de l'exécution de son budget d'investissement, a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché objet de la présente demande de renseignements et de prix à compétition ouverte.
2. Le Conseil Départemental de Mbour sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de construction d'équipements scolaires
3. La passation du Marché sera conduite par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte tel que défini dans le Code des Marchés publics en application des dispositions de l'arrêté du MIEFP N° 00107 du 07 janvier 2015, et ouverte à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès **Secrétaire Générale du Conseil Départemental de la Ville de Mbour quartier relais 82, Tél : 33 954 71 71** et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix à compétition ouverte à l'adresse mentionnée ci-dessus les jours ouvrables de 08 heures à 17 heures.
5. Les exigences en matière de qualification sont :
  - **Capacité financière**
    - Disposer des états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices (2015, 2016 et 2017) justifiant une bonne assise financière du candidat ;
  - **Capacité technique et expérience :**
    - Avoir réalisé avec succès un marché au cours des trois (03) dernières années (2015, 2016 et 2017).
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de la demande de renseignements et de prix à compétition ouverte complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétaire Générale du Conseil Départemental de la Ville de Mbour quartier relais 82 de Mbour** contre le paiement d'un montant non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA en espèce et peuvent examiner le dossier de la demande de renseignements et de prix à compétition ouverte à l'adresse ci-dessus, **Tél : 33 954 71 71**
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Secrétariat du Conseil Départemental de Mbour, tél : 33 957 71 71, au plus tard le 01 août 2018 à 10 heures, date et heure de remises des offres.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence du conseil départemental de Mbour, tél : 33 957 71 71 le 01 Août 2018 à 10 heures précises.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) à compter de la date limite de soumission.

Le Président

Salou SAMB

Conseil départemental de Mbour - Quartier Relais 82, Derrière l'Agence Tign - Tél : 33 954 71 71 - BP : 36 - Mail : sgcdmbour@gmail.com

## MANIFESTATION RÉUSSIE DU 13 JUILLET DERNIER Le FPDR jubile et menace

La Conférence des leaders du Front patriotique pour la défense de la République (Fpdr) jubile de l'issue de la marche de vendredi dernier. "Le succès populaire de cette action de protestation indique, une fois de plus, l'étendue de la défiance des Sénégalais devant la manière dont Macky Sall gère les affaires du pays, qu'il s'agisse du processus électoral ou des questions affectant le quotidien des citoyens, comme celle de l'approvisionnement en eau potable", conclut le communiqué reçu hier par EnQuête. Une "victoire du 13 juillet", disent-ils, sur laquelle ils comptent capitaliser beaucoup de sympathie en direction de l'élection. A cet effet, les leaders ont dénoncé : "tripatouillage de la Constitution et du Code électoral, parrainage anti-démocratique et politicien, négation des droits de l'opposition d'accéder au fichier des électeurs et de participer à toutes les étapes du processus électoral", lit-on sur la missive.

Par ailleurs, la conférence des leaders a réagi à la sortie du directeur de cabinet Me Oumar Youm. Elle dit prendre "avec mépris les accusations infantiles portant sur le financement de l'opposition par le Qatar et d'autres pays étrangers en vue de réaliser des actions subversives". Les deux figures politiques en délicatesse avec la justice ont également été objets de préoccupation de la conférence des leaders. Celle-ci dit prendre acte "de l'affolement et de l'empressement avec lesquels Macky Sall a réuni ses partisans pour appeler au non-respect des lois et des décisions de justice et à une confrontation dommageable pour la stabilité de notre pays". Aussi réitérent-ils leur détermination à poursuivre le combat pour le respect des droits de Karim Wade et exige la libération immédiate de Khalifa Sall et de ses codétenus. ■

M. T. DIAW

LITIGE FONCIER - LE PROPRIÉTAIRE DE TOUBA SOUNATOUL RASSOUL EN PRISON

# L'avocat de la défense se défoule sur l'ex-maire libéral de Keur Massar

Hier, devant le tribunal de grande instance de Pikine-Guédiawaye, le gérant de l'agence immobilière Touba Sounatoul Rassoul, Aly Ndiaye, a comparu pour les faits d'escroquerie portant sur un terrain sis à Keur Massar et de faux et d'usage de faux en écritures privées. Toutefois, son avocat a accusé l'ancien maire de cette localité, Gamou Boye, d'être à l'origine de ce litige foncier. La décision relative à cette procédure est attendue le 20 juillet prochain.

AWA FAYE

Il n'est pas prévenu la partie civile dans cette affaire de faux et d'usage de faux en écritures privées, mais l'ancien maire de Keur Massar, Gamou Boye, y a joué un rôle capital. Mieux, c'est avec lui que tout a commencé. Alors qu'il occupait les fonctions du premier magistrat de cette commune d'arrondissement, l'ancien président de la République, Abdoulaye Wade, a signé un décret déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement des parcelles assainies de Rufisque. Ainsi, des immeubles immatriculés, nécessaires à sa réalisation et prescrivant l'immatriculation des dépendances du domaine national, ont été déclarés cessibles en contrepartie des versements d'indemnités aux victimes. Là, Mamadou Boye avait donné ordre à l'ex-maire de procéder au terrassement de son champ d'une superficie de 6 hectares sis à Keur Massar, au quartier El Hadj Pathé et à sa parcelisation. "A la première tranche, entre 2002 et 2004, j'ai remis à Gamou Boye 40 % des terres et pour la deuxième avant la remise de ses 40 %, j'ai trouvé ses collaborateurs en train de vendre les parcelles sans mon aval, soutenant qu'ils ont été mandatés par le maire", a soutenu Mamadou Boye. Il a renseigné qu'il avait signé, à l'époque, une conven-



Gamou Boye (ex-maire de Keur Massar)

tion avec le propriétaire de l'agence immobilière dénommée "Touba Sounatoul Rassoul", Aly Ndiaye, pour la vente de ses 25 terrains restants. Ce dernier va tout liquider. Ce, jusqu'au jour où un des acquéreurs est venu se plaindre à son bureau. Babacar Ndiaye lui a signalé que sa parcelle de 150 mètres carrés du lot n°74 était litigieuse. Etant sur les lieux, le vendeur va constater qu'une autre personne avait commencé à

ériger un mur de clôture sur le site. Pour cela, il a été arrêté puis placé sous mandat pour les chefs de prévention précités. Bien qu'il ait expliqué que Gamou Boye avait déjà vendu toutes ses parts.

Hier, Aly Ndiaye a été attiré devant le tribunal de grande instance de Pikine-Guédiawaye pour son jugement.

A la barre, à titre de témoin, l'ancien maire a affirmé avoir vendu ce

terrain à l'émigré Aly Sy Faye pour un montant de 3,5 millions de francs Cfa. A l'en croire, c'est le fils de Mamadou Boye, Sangoné Boye, qui a procédé à la vente des terres, lors de la deuxième tranche, "sans motif valable" et en les cédant à Aly Ndiaye. Alors que l'Etat restait devoir plus de 5 millions à son père pour l'indemnisation.

## "Gamou Boye n'a pas osé dire la vérité. Il était à l'origine de ce morcellement"

Mais pour l'avocat de la défense, il n'y a pas eu de faux nom ou de fausse qualité dans ce dossier, dans la mesure où Aly Ndiaye n'a jamais dit qu'il est propriétaire des parcelles et qu'il ne s'est jamais présenté sous un autre nom. D'autant plus que "Babacar Ndiaye (il s'est désisté de son action) le connaît très bien". En l'espèce, souligne la robe noire, on ne peut pas parler d'escroquerie, puisque Aly Ndiaye n'a pas usé de manœuvres frauduleuses. Concernant le délit de faux en écritures privées, le conseil dit que la mission du propriétaire de Touba Sounatoul Rassoul était tout simplement de vendre les parcelles de terrain qui lui ont été remises par Sangoné Boye. "Il n'a ni signé ni apposé un cachet de son agence immobilière. Ce sont des actes de la mairie qui lui ont été remis par le

sieur Boye. Donc, ce ne sont pas de faux papiers", a précisé l'avocat. Le problème vient d'où alors ? Là, le défenseur lance à l'endroit du juge : "Vous l'avez constaté, il vient du maire Gamou Boye. Il n'a pas osé dire la vérité, parce que juste après le morcellement, il a vendu toutes ses parcelles. Il était en train de tâtonner au cours de sa déclaration devant votre juridiction. On ne peut pas faire une donation comme ça. Il faut qu'on produise ce qu'on appelle un acte d'attribution de parcelle signé par le maire et approuvé par le sous-préfet ou le préfet", a-t-il renseigné très en verve. Cependant, a-t-il fulminé, "aucun acte ne vous a été remis montrant qu'il est le propriétaire du n°74". "Il ne peut pas donner une parcelle de terrain qui ne lui appartient pas. Ce lot est pour le sieur Mamadou Boye et on a versé dans le dossier du tribunal toutes les autres qui lui ont été attribuées juste après le partage. En sus, le sieur Aly Ndiaye a produit des actes, bien qu'il ait perdu les originaux, mais il a versé aux débats une attestation de perte", a-t-il indiqué. L'avocat de la défense de poursuivre : "C'est très facile pour Gamou Boye de dire que c'est une autre personne qui lui remettait les parcelles. Lui, il était l'édile, il sait comment les choses marchent, comment vendre un terrain. C'est lui-même qui était à l'origine de ce morcellement, mais, malheureusement, c'est Aly Ndiaye qui est en train de payer les pots cassés, de subir les erreurs de l'ex-maire de Keur Massar". Tout en soulignant : "Mon client souffre d'une maladie du cœur et le certificat médical délivré par son médecin montre qu'il est en danger. Le relaxer purement simplement ne sera que justice. C'est un père de famille modèle, il n'a jamais eu de problème avec quiconque, ni dans son quartier ni avec les acheteurs." Bien que la parquetière ait requis l'application de la loi.

Délibéré vendredi prochain. ■

20 ANS DE TRAVAUX FORCÉS REQUIS POUR CRIME PASSIONNEL

# L'accusé a poignardé son ami qu'il soupçonnait de lui avoir volé sa copine

Le Parquet a requis hier 20 ans de travaux forcés contre le nommé Birame Diallo dit Pape Bâ, accusé d'assassinat. Ce dernier a poignardé son ami qu'il soupçonnait de draguer sa copine.

FATOU SY

"Aimer, c'est permettre d'abuser", écrit Pierre Riverdy, dans son roman Le vrac paru en 1989. Et Birame Diallo dit Pape Bâ s'est bien permis d'abuser en ôtant la vie à son ami pour les beaux yeux d'une fille. Fou amoureux d'une jeune fille, à sa sortie de prison, il a découvert que cette dernière sortait avec son ami Souleymane Diallo. Aveuglé par la jalousie, Birame Diallo n'a pas hésité à poignarder mortellement son ami et supposé rival. Les faits se sont déroulés aux HLM V, dans la nuit du 29 mars 2009. L'accusé venait d'être élargi de prison quelques jours auparavant. D'après les témoins, les deux antagonistes se disputaient violem-

ment dans la rue. Séparés, l'accusé est entré chez lui pour en ressortir avec un couteau et s'est mis à la recherche de son protagoniste qui sera atteint au niveau du ventre. Tandis que Souleymane agonisait baignant dans une mare de sang, son tueur a réussi à s'enfuir. La foule voulait l'appréhender mais a dû se résigner à cause du couteau que brandissait Birame Diallo en menaçant tous ceux qui étaient sur son chemin. Une fois qu'il a réussi à s'extirper de la foule, il s'est fondu dans la nature. Birame n'a été appréhendé que quelques mois après à Thiès où il avait été interpellé pour une affaire de vol en réunion. Le juge d'instruction du tribunal d'instance de Dakar ayant appris son emprisonnement à la prison de Thiès a demandé son

transfèrement. Entendu à l'enquête et à l'instruction, Birame a reconnu les faits tout en plaçant la légitime défense.

Hier, il a adopté le même système de défense à la barre de la Chambre criminelle. Il a écarté d'emblée la thèse d'un crime passionnel en soutenant que la victime l'a attaqué sans raison. "On se bagarrait car il se disputait avec Modou Thiam. Je suis intervenu et il m'a insulté. Alors que j'avais même oublié l'incident, il est revenu avec un coupe-coupe pour m'attaquer", a narré l'accusé. Poursuivant son récit, il a ajouté : "Les personnes qui l'ont vu venir m'ont demandé de courir. Avant même de comprendre ce qui se passait, il m'a asséné un coup au bras, puis un second que j'ai esquivé." La

suite, Birame a avoué avoir couru vers le vendeur d'orange pour s'emparer de son couteau et infligé un coup à son antagoniste. A l'en croire, il lui a asséné un coup par instinct de survie sans viser une quelconque partie. Sauf que le coup a occasionné une plaie de 15 cm à la victime qui a fini par succomber et rejoindre dans l'au-delà son père dont il venait de commémorer le 40ème jour de sa disparition la veille. La précision est faite par la mère de Souleymane Mané qui jusqu'à présent souffre de la mort de son fils né en 1984. Malgré cette douleur, elle n'a pas réclamé de dommages et intérêts et a préféré s'en remettre à la décision de la justice. Cependant, contrairement aux déclarations de l'accusé, la dame a confirmé la thèse du crime passionnel mais Adja Ramata Ndao, celle qui était la copine de son défunt garçon l'a contesté puisqu'il n'y a jamais eu de problème de jalousie entre eux.

Quoi qu'il en soit, le substitut Saliou Ngom considère que la victime a perdu la vie pour des futilités. Conforté par les déclarations des trois témoins entendus à l'enquête, il est convaincu que l'intention de don-

ner la mort avec préméditation ne souffre d'aucune contestation. Le maître des poursuites a aussi décrit l'accusé comme "un caïd, un scélérat qui n'a pas l'intention de s'amender" puisqu'après son forfait, il est allé fréquenter de mauvaises personnes à Thiès. Compte tenu de ces arguments, il a requis 20 ans pour assassinat.

Pour la défense, Birame Diallo est loin d'être le monstre décrit à la barre. Par rapport aux faits, l'avocat de l'accusé estime que la preuve de la préméditation n'est pas établie dans la mesure où son client a pris le couteau pour se défendre d'un homme qui lui avait donné des coups de coupe-coupe. "Dieu a fait que l'autre est décédé mais Birame Diallo aurait pu y laisser sa vie. C'est un coup instinctif qu'il a donné pour survivre", a soutenu la robe noire tout en demandant que les déclarations des témoins soient prises avec des pincettes vu les relations entre ces derniers et les victimes. Aussi a-t-il plaidé une disqualification des faits en coup mortel dans un contexte de légitime défense et d'excuse de provocation.

Délibéré 7 août prochain. ■

## ORPAILLAGE AU SÉNÉGAL

# Les chiffres effarants de l'exploitation minière à Kédougou

Avec ses 4,300 tonnes d'or produits chaque année dans les sites d'orpillage, la région de Kédougou constitue une véritable attraction pour Maliens, Nigériens et Burkinabés. Au cours d'un atelier de restitution de travaux organisé hier par Enda Lead et Oxfam, les acteurs de la société civile ont exprimé leurs vives préoccupations face aux conditions de vie dégradantes de la population et aux risques sécuritaires.



Illustration

■ MOR AMAR

On parle beaucoup, concernant Saint-Louis, de "malédiction du pétrole" ; on oublie parfois Kédougou et la "malédiction de l'or". De loin, certains peuvent penser que la situation, dans cette partie du Sénégal, est sous le contrôle de l'Etat. Que nenni ! À en croire certains acteurs qui se sont exprimés hier dans le cadre d'un atelier de restitution des études diagnostics sur le secteur minier de ladite

région. "Kédougou, peste Monsieur Sidibé, donne l'impression d'un véritable No man's land. Quand on parle de ce qui s'y passe, il y a lieu de se demander où est donc l'Etat. Je pense que la puissance publique a montré ses faiblesses et il urge de prendre des mesures draconiennes pour remédier à cette situation avant que l'irréparable ne se produise." Ce cri du cœur n'est que le reflet des résultats alarmants des travaux effectués sur le terrain par Enda Lead Afrique francophone en partenariat

avec Oxfam. Pour les participants, cette région du Sénégal oriental est assise sur de véritables braises. Boubacar Tamba, journaliste, membre de la Coalition Publiez ce que vous payez, embouche la même trompette. Il fulmine : "Ce qui se passe dans cette zone est ahurissant. Je ne peux comprendre comment des populations, surtout des étrangers, peuvent se permettre de fouler au pied un arrêté préfectoral. Comment des gens peuvent-ils se permettre de n'accorder aucun respect aux instructions d'un chef de village ?... Il faut oser le dire : moi, je pense que ces gens qui le font bénéficient d'une certaine complicité."

Parmi ceux-là, une bonne partie est issue du Mali, du Burkina Faso et même du lointain Nigeria. Selon les chiffres de l'Agence nationale des statistiques et de la démographie, il y a aujourd'hui environ 31 000 personnes qui travaillent dans l'orpillage à Kédougou, dont 80% sont des hommes, 73% des jeunes et 0,5% des enfants. Toutes ces catégories, selon le directeur général des Mines et de la Géologie, Ousmane Cissé, s'accaparent 4,300 tonnes d'or chaque année sans que l'Etat n'en voie 1 centime : "Aucune taxe,

aucune redevance", regrette-t-il. Le plus dirimant, d'après les gens de Kédougou, c'est que 60% de ces exploitants ne sont pas des Sénégalais, selon les chiffres même de l'ANSD. Ce qui pousse Boubacar Tamba hors de ses gonds. "Je n'ai rien contre nos amis maliens et burkinabés que je considère comme des compatriotes parce que nous sommes tous de la même zone UEMOA, mais la communauté, ce n'est pas de venir ici et de faire ce qu'ils veulent. Notre problème avec eux, c'est qu'ils exploitent notre or, ils détruisent notre environnement, ils achètent l'or, le transportent chez eux et le vendent à l'étranger et on n'y peut rien. C'est ce qui n'est pas normal. Ce n'est pas ça la communauté", tempête le journaliste de Sud FM. Mieux, rappelle-t-il, des étrangers sont allés même jusqu'à réclamer le statut de chef de village parce qu'étant plus nombreux dans un village.

A Kédougou, les difficultés sont multiples. Avec les gisements aurifères, plein d'enfants abandonnent l'école, en plus de la destruction de l'environnement, du développement de la prostitution et de ses corollaires. Les études ont montré que les

prostituées gagnent en moyenne 10 000 F CFA par jour et 300 000 par mois. Certaines ont exprimé leur désenchantement par rapport au travail, mais ne savent pas comment arrêter puisqu'elles n'ont pas d'autres débouchés. Au même moment, elles sont tenaillées par des impératifs d'ordre familial. Avec cette activité galopante de la prostitution, le risque des maladies sexuellement transmissibles est plus que jamais prégnant dans la zone. La région, avec un taux de prévalence de 1,7%, est le deuxième du pays derrière Kolda.

Revenant sur les chiffres de l'Ansd, Omar Cissé affirme qu'ils sont souvent en déphasage avec la réalité. "Ce sont des chiffres qui sont rejetés par les communautés. Par exemple à Tenkoto, l'Ansd parle de 7 000. Le chef de village qui héberge tous ceux qui entrent et qui sortent nous parle de 20 000 âmes qui vivent dans ce village ; l'Onudi fait état de 12 000 habitants". Dans la même veine, Monsieur Cissé brandit les chiffres de l'Ansd relatifs à la vente de l'or sur le territoire pour mettre à nu les défaillances du "stacicien" de l'Etat. "L'Ansd a dit que l'essentiel de la production est vendu au Sénégal, ce n'est pas vrai. Je peux dire que 70% de l'or produit avec l'orpillage sont vendus au Mali, parfois à des prix plus élevés même que les cours mondiaux à cause du blanchiment", souligne le responsable à Enda Lead Afrique Francophone. ■

**MAMADOU DRAMÉ, PRÉSIDENT DES ORPAILLEURS**

**"On nous donne des périmètres qui n'ont aucune potentialité"**

"Nous sommes confrontés à beaucoup de problèmes. Pour pouvoir exploiter, il faut du matériel adéquat et un périmètre qui a des potentialités. On octroie aux orpailleurs des couloirs qui sont pauvres. Le problème c'est que l'essentiel des gisements sont déjà attribués aux multinationales. Maintenant, on leur demande de donner des surfaces aux orpailleurs, ils choisissent les périmètres qui n'ont aucune potentialité. En plus, nous déplorons le processus de délivrance des cartes d'orpailleurs. Moi qui vous parle, je suis le président de l'association et je n'ai pas encore reçu ma carte. Sur plus de 7 000 demandes, ils n'ont délivré que 2000 cartes. Et les attributaires de ces cartes ne paient aucune taxe. Aussi, la majeure partie de l'or sort du Sénégal. Ce sont les étrangers qui viennent acheter la ressource. Nous attendons de l'Etat qu'il nous facilite l'accès à l'autorisation artisanale, inciter les acteurs à se formaliser comme ça il sera beaucoup plus facile de lutter contre la traite des enfants. Actuellement, il faut verser 4 millions F CFA la première année, la deuxième et la troisième année 2,5 millions francs. Ce qui fait un total de 9 millions que l'on est tenu de payer même si on ne travaille pas. C'est difficile de travailler dans ces conditions, il faut que l'Etat les revoise". ■

M. AMAR

## CRIMINALITÉ ORGANISÉE

## Les forces et limites des forces de défense et de sécurité

Le trafic de personnes et le travail des enfants dans les sites d'orpillage constituent également une grande inquiétude des autorités. L'adjudant Moundor Diouf livre sa prescription.

■ M. AMAR

La question de la criminalité est aussi une véritable préoccupation pour les populations de Kédougou. Deux leviers ont été principalement indexés pour décrire ce phénomène. D'une part, il y a le trafic des personnes et des migrants, d'autre part le travail illicite des enfants. Deux mamelles alimentées respectivement par des pays étrangers, particulièrement le Burkina Faso, le Mali et le Nigeria. L'adjudant Moundor Diouf, chef du secteur transfrontalier de Moussala, est revenu sur les efforts importants réalisés par l'Etat pour lutter contre le phénomène, tout en déclinant les limites de cette lutte. "Il faut noter que ce problème ne peut être réglé sans la collaboration des autres pays. Nous rencontrons des difficultés parce qu'étant dans l'espace de la Cedeao, nous sommes liés par le principe de la libre circulation des

personnes et des biens. Nous ne pouvons rien contre une personne qui remplit tous les critères pour entrer dans le pays", rétorque-t-il à ceux qui déplorent la porosité des frontières. Toutefois, précise-t-il, là où le Sénégal a fait d'importants efforts dans la détection des faux documents, leurs homologues du Mali par exemple n'ont pas la même expertise. Résultat : des vagues importantes de personnes arrivent sur le territoire national avec de faux documents. Aussi, l'agent de la Police dénonce, en ce qui concerne le travail des enfants, les failles dans la législation burkinabé. Au pays des hommes intègres, narre-t-il, "il n'y a pas de restrictions sur la circulation des enfants comme ça se fait au Sénégal. Le problème avec ces ressortissants, c'est que quand ils arrivent, ils ont tous les documents requis. Et en pareil cas, on ne peut rien sinon de les laisser passer. Maintenant, on continue de les sur-

veiller pour voir s'il n'y a pas une entreprise de trafic derrière. Mais c'est extrêmement difficile de les identifier. La seule bande qu'on a eu à démanteler, c'est moi qui l'ai fait".

### La léthargie du gouvernement fustigée

Pour certains participants, la situation va de mal en pis. Depuis toujours, pensent-ils ce sont les mêmes problèmes qui reviennent. Responsable du programme gouvernance de Oxfam, Elimane Haby Kane regrette la léthargie dans la mise œuvre des politiques publiques. "On a l'impression que les choses ne bougent pas. Nous avons toujours les mêmes problèmes. Il faut que l'Etat mette les bouchées doubles pour assurer une gestion efficiente des ressources minières". Selon lui, les ressources naturelles doivent être gérées au bénéfice des populations, particulièrement des communautés qui vivent

dans les localités qui abritent les gisements. De l'avis de la vice-présidente de l'Assemblée nationale, il est indispensable de mettre en place un dispositif pour avoir une maîtrise sur les revenus de l'industrie extractive. "C'est bien que ces industries publient ce qu'elles paient mais il faut aller plus loin ; qu'elles paient ce qu'elles doivent. Ces ressources ne doivent pas être une malédiction mais une bénédiction", fulmine la députée de la majorité. Répondant aux différentes récriminations des populations, le directeur des mines a précisé que ce qui se passe dans l'orpillage au Sénégal se passe partout à travers le monde. "Il n'y a pas une solution mais des solutions. Il faut une synergie des efforts pour arriver à bout de ces problèmes qui ont été évoqués", préconise-t-il. Ce n'est pas tout, Ousmane Cissé indexe également du doigt le fait que l'or soit vendu en grande partie à des Maliens. A l'en croire, il y a des soupçons de blanchiment d'argent derrière ceux qui achètent l'or. "Les gens viennent acheter l'or pour blanchir de l'argent sale", affirme-t-il. De même, il constate le laxisme des autorités locales qui ont laissé nombre d'étrangers s'installer sans aucun titre. Il en appelle à une coopération entre les populations et les autorités en charge de la sécurité pour éradiquer le problème. ■

## INSTALLATION D'AUCHAN AU SÉNÉGAL

## Alioune Sarr recadre l'Unacois Jappo

Aucune loi sénégalaise n'interdit aux grandes surfaces, Auchan en particulier, d'exercer leurs activités. C'est ce qu'a précisé hier le ministre du Commerce, lors d'une réunion avec les commerçants sénégalais. Alioune Sarr a par ailleurs annoncé un décret pour réglementer le secteur.

■ MARIAMA DIÉMÉ

En optant pour la libéralisation de l'économie en 1994, l'Etat du Sénégal a supprimé, selon le ministre du Commerce, les barrières juridiques interdisant l'accès à certaines activités économiques. Recevant hier les commerçants regroupés au sein de l'Unacois, puis les acteurs de la grande distribution, Alioune Sarr a rappelé que le pouvoir s'est désengagé des secteurs primitifs pour devenir simplement un arbitre. Une décision prise, précise-t-il, à la suite de concertations avec le secteur privé. L'objectif à l'époque était de favoriser la concurrence "saine et loyale" à l'avantage des consommateurs. Ainsi, à travers les points de terminaisons que sont les boutiques de quartier, les étals de marché ou la distribution plus moderne avec les grandes surfaces, les supérettes, les supermarchés, les boutiques des stations d'essence etc., les produits locaux comme importés parviennent tous aux consommateurs, de façon plus accessible et diversifiée par l'entremise de circuit de distribution sur tout le territoire national. "Cependant, il convient de noter que la forte croissance de la distribution a eu pour conséquence, au fil des temps, une désorganisation du secteur, en raison de l'absence d'un dispositif juridique et d'encadrement organisant clairement les règles relatives à la distribution au Sénégal", reconnaît Alioune Sarr.

Ainsi, en réponse à la polémique née, ces derniers temps, de l'installation des magasins Auchan, le ministre s'est voulu franc avec les commerçants sénégalais. "Il n'y a rien à cacher ici ou à avoir peur. Nous ne protégeons aucun intérêt. Parce que rien n'empêche aux grandes surfaces de tenir leur business. Vous pouvez organiser des marches jusqu'à l'année prochaine, cela ne fera que créer du bruit. Mais vous n'avez aucune loi qui empêche à Auchan de tenir son commerce. Donc, il est urgent que les acteurs de l'Unacois travaillent pour proposer des solutions dans le secteur de la distribution au Sénégal. Par rapport aux investissements, vous êtes des patriotes, des fils du Sénégal, il y a des levées de financement, il faut voir comment les utiliser pour progresser", s'est voulu ferme le ministre du Commerce.

Du fait que les Sénégalais sont partout à travers le monde, et qu'ils sont commerçants, hommes d'affaires, Alioune Sarr en appelle à la responsabilité de tout un chacun. "Faisons attention en parlant des étrangers. Ceux qui demandent à Auchan de dégager, si on dégage nos concitoyens, qu'allons-nous faire ? Il faut que nous soyons responsables en cas de problème. Je suis certes votre partenaire, mais cela ne m'empêche pas de vous dire la vérité quand il le faut. Il ne faut pas que



nous soyons dans la démagogie, le populisme, l'extrémisme, les propos inutiles. C'est ce qui a causé la 2<sup>de</sup> guerre mondiale. Faisons attention à ça" ! a-t-il alerté.

D'ailleurs, le ministre a fait savoir que quand un pays se développe, il faut du petit commerce et de la grande distribution. "Il faut que vous en teniez compte. Si vous avez des preuves qu'il y a gens qui font du dumping, donnez leurs noms à la Direction du commerce intérieur. Parce que la loi interdit la vente à perte. Il faut qu'on se dise la vérité : en matière de commerce, le client est roi. Ceux qui vont dans les magasins Auchan ne sont pas des sorciers. Ce sont des Sénégalais. Il faut apprécier froidement et regarder des difficultés qu'ont les commerçants sénégalais pour mettre ensemble en place de grands magasins de distribution. Soumettez ce projet au gouvernement, il va vous appuyer. C'est ça la démarche positive qu'il faut", a sermonné le ministre en charge de la Promotion des Petites et moyennes entreprises (Pme).

Alioune Sarr admet tout de même que le positionnement et la forte pénétration du secteur de la grande distribution impacte le commerce de proximité. D'abord, par la faiblesse des prix pratiqués. Pour lui, le commerce de proximité revêt une fonction sociale et le gouvernement en est "tout à fait conscient". C'est une composante majeure d'un équilibre spatial précaire qu'il convient de protéger et de consolider durablement. Sur ce, il a rappelé que, prenant toute la mesure de la situation, le président de la République a demandé au gouvernement, lors du conseil des ministres tenu le 11 juillet dernier, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'actualisation de la réglementation sur la gestion de l'urbanisme commerciale. Ceci, afin d'optimiser le déploiement spatial, administratif, économique des commerces de proximité et de la grande

distribution. Aujourd'hui, l'idée, c'est de voir comment faire "coexister de manière pacifique" le commerce de proximité et la grande distribution comme ça se fait dans tous les pays du monde.

#### Un projet de décret organisant les commerces de grande distribution

Ainsi, pour réglementer le secteur, le ministre du Commerce a annoncé qu'il est prévu l'élaboration d'un projet de décret organisant la grande distribution au Sénégal. "Du fait de la libéralisation, l'exercice de l'activité économique ne nécessite que des formalités d'ordre fiscal et d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier. Aujourd'hui, un commerçant de l'Unacois qui veut s'installer à Diourbel ou ailleurs n'a besoin que de s'inscrire sur le registre de commerce et naturellement respecter les questions d'ordre fiscal", a-t-il dit. La loi 94-62 de 1994 fixant le régime d'exercice d'activités économiques, tout en posant le principe d'un régime général de liberté de ces activités, a prévu en son alinéa 1, article 2 "une autorisation de la puissance publique pour l'exercice de certaines activités économiques pour des raisons de sauvegarde de l'intérêt général". De ce fait, le nouveau décret va soumettre désormais les acteurs à une autorisation préalable avant toute ouverture d'un magasin dépassant 300 à 400 m<sup>2</sup>. Ce décret sera aussi accompagné d'un comité chargé de donner le feu vert pour l'ouverture d'un magasin. Il sera composé des acteurs du commerce du département. Il y aura le préfet, le président de la Chambre de commerce, celui de la Chambre des métiers, les consommateurs, etc. "Ce projet de décret sera proposé au chef de l'Etat et fixera les conditions de cette autorisation qui sont prévues ainsi que les règles régissant l'activité du commerce de la grande distribution, notamment celui de détails

qui également, sera encadré et réglementé. C'est une première étape dans le court et le moyen terme", a-t-il relevé.

#### Des concertations pour réorganiser les commerces des centres urbains

Dans le même sillage, de larges concertations nationales sur la distribution seront engagées. Ceci, avec la mise en place d'un cadre juridique "exhaustif approprié" pour la distribution et l'urbanisme commercial au Sénégal. Il s'agira, précise Alioune Sarr, de corriger une situation "anarchique de l'organisation" des commerces des centres urbains. "La façon dont nous faisons du commerce dans certains quartiers, certaines rues, c'est même au détriment des commerçants. C'est également mettre en place un cadre de concertation des différents acteurs tels que les administrations, les opérateurs économiques, les collectivités locales, les consommateurs pour que dans un ensemble cohérent, nous puissions

avoir un cadre adapté", a-t-il soutenu. C'est aussi une manière pour lui d'avoir un système commercial "mieux adapté", avec la maîtrise du circuit de distribution des différents stades du commerce, des implantations, des équipements commerciaux, le respect des règles de la concurrence entre acteurs. De rendre meilleure la gestion des équipements commerciaux et artisanaux par une politique rationnelle d'installation, de suivi et de renouvellement visant à donner à l'ensemble des acteurs un cadre idéal. Mais également, de mettre en place des circuits de distribution répondant aux exigences de loyauté et de sécurité des transactions au profit des opérateurs économiques, de limiter les extensions inconsidérées des magasins et l'occupation irrégulière de la voie publique autant par ces grandes surfaces que par certains acteurs du commerce.

Le président de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (Unacois Jappo), Idy Thiam, a indiqué que le chef de l'Etat leur a tendu une main qu'ils ont acceptée. "Il a toujours réglé les problèmes que nous lui soumettons. Il y a beaucoup de grandes surfaces au Sénégal et nous n'avons chassé personne. Mais ce qu'Auchan a fait est trop. Si nous laissons notre destinée entre ses mains, il nous conduira aux bords du gouffre. Trop c'est trop" ! s'est-il insurgé. Selon le patron des commerçants sénégalais, ce qu'Auchan fait, c'est du "dumping". "Ils achètent à 400 F pour vendre à 300 F CFA. Et c'est de la responsabilité de voir pourquoi ils vendent à perte. Ce que nous vous soumettons, c'est quelque chose qui nous tient à cœur et le président de la République va le régler. Auchan est pire que le Sida. Et biLaahi, il nous fait peur. Si les choses continuent ainsi, nous deviendrons tous des vauriens", s'écrit-il. Répondant à Alioune Sarr, Idy Thiam déclare que ce qu'ils attendaient de lui à la sortie de cette réunion, c'était qu'il leur dise : "Il n'y a pas de souci par rapport à votre requête, Auchan a investi 30 milliards de F CFA, remboursez-le et reprenez son activité". Mais il sera coupé net par le ministre. "Monsieur le président, vous aussi ! Vous êtes un homme d'affaires qui voyage, vous connaissez comment ça se passe" ! a rétorqué Alioune Sarr. ■

#### ROBIN GAUTER (AUCHAN)

#### "Nous avons souhaité nous rapprocher de nos clients"

Au même titre que les commerçants, le ministre du Commerce a également reçu hier les grands distributeurs tels que Casino et Exclusive et surtout Auchan, le principal concerné. Ignorant la polémique, le représentant cette société française Robin Gauter a soutenu que pour ce qui est de la promotion des produits locaux, ils sont en train de travailler avec le ministre du Commerce pour trouver une définition de ce qui est un produit sénégalais. "Nous sommes au Sénégal et nous souhaitons nous inscrire dans ce made in Sénégal pour la promotion des produits locaux et nous inscrire dans la durée en tant qu'employeur. Nous allons continuer à nous lancer dans le développement gagnant-gagnant avec toutes les parties prenantes du marché. Nous serons également du côté du législateur, pour accompagner dans les deux sens le développement du commerce au Sénégal", a-t-il déclaré. Sur la vente de détails, M. Gauter a dit qu'ils ont étudié le marché sénégalais en arrivant ici. "Nous avons souhaité nous rapprocher de nos clients. Les clients sénégalais n'ont pas toujours un gros budget et notamment en milieu du mois et souhaitent parfois acheter en quantités. Et nous avons souhaité, en tant qu'acteurs de la grande distribution, répondre à leurs besoins", a-t-il fait savoir. ■

CONCOURS GÉNÉRAL 2018

# Diary Sow, meilleure élève du Sénégal

L'élève Diary Sow, en classe de première S1 au lycée scientifique d'excellence de Diourbel, a été consacrée meilleure élève au Concours général 2018. Même si le classement des établissements est supprimé, l'école d'où elle est issue s'est particulièrement distinguée cette année. Il en est de même des scientifiques.



Le ministre de l'Éducation nationale Serigne Mbaye Thiam et Diary Sow

MAMADOU YAYA BALDÉ

Avec un total de 59,75 points, l'élève Diary Sow, en classe de première S1 au lycée scientifique d'excellence de Diourbel, est le meilleur élève du Sénégal, à l'issue de la proclamation des résultats du Concours général de l'année 2018. La demoiselle Sow doit son rang à ses performances dans les matières citoyenneté et Droits de l'homme où elle a décroché le 1er prix avec une note de 16/20, et en sciences de la vie et de la terre - Svt (15/20), remportant du coup le 2e prix de cette discipline. A ces

deux premiers prix, s'ajoutent deux autres : 2e accessit en sciences physiques (16/20) et 2e accessit en mathématiques (12,75/20). Avec ces prix en Svt, physique et mathématiques, la lycéenne se voit attribuer également le titre de meilleur élève du Concours général dans les disciplines scientifiques et technologiques, avec un total de 43,75 points, ainsi que celui de meilleure fille dudit concours.

"Nous constatons que d'excellents élèves fréquentent nos établissements, car dans plusieurs disciplines, des candidat(e)s ont obtenu des notes supérieures ou égales à

16/20, notamment en mathématiques, en sciences physiques et en sciences de la vie et de la terre (Svt). Si, depuis trois ans, aucun élève n'avait obtenu une distinction en philosophie, on note, cette année, l'attribution du 1er prix et du 2e accessit de philosophie", s'est réjoui le ministre de l'Éducation Serigne Mbaye Thiam.

Par ailleurs, Diary Sow, la fille de Diourbel, est immédiatement suivie par El Hadj Abdoul Aziz Dabakh Kane, élève en classe de terminale S1 au lycée technique privé Amadou Sow Ndiaye de Saint-Louis. Il a décroché deux premiers prix (philosophie (16/20) et histoire (16/20) ainsi qu'un 3e prix en français (14/20). Sammy Davis Yann Ombandza occupe, quant à lui, la 3e place. Élève en classe de terminale L1 au Prytanée militaire Charles Nthoréré de Saint-Louis, il a décroché le 2e prix en histoire (15/20), le 3e prix de géographie (14/20) et le 1er accessit de citoyenneté et Droits de l'homme (13/20).

La cérémonie solennelle de remise des prix est prévue le jeudi 2 août 2018 au Grand Théâtre de Dakar, sous la présidence effective du chef de l'Etat, Macky Sall. Le parrain de l'édition 2018 est le professeur Iba Der Thiam. Le discours d'usage porte sur le thème "Ressources numériques éducatives : opportunités et perspectives". Il sera prononcé par Mme Barry Ndèye Astou Bène Sylla du

lycée de Bandafassi de l'Inspection d'académie de Kédougou.

La nouveauté de cette année, selon le ministre de l'Éducation, est que, lors de la cérémonie, seuls les bénéficiaires de prix (1er, 2e ou 3e prix) vont monter sur le podium pour recevoir leurs récompenses. Les attributaires d'accessits recevront leurs distinctions après la cérémonie officielle.

## Les chiffres du concours

L'édition 2018 du Concours général a enregistré 2 179 candidats (contre 3 023 en 2017) dont 1 284 en classe de première, avec 780 filles et 504 garçons ; 895 en terminale avec 465 filles et 430 garçons. Au total, malgré la suppression des 3e, 4e, 5e, 6e et 7e accessits et l'introduction d'un 3e prix, il y a eu 114 distinctions en 2018 contre 148 en 2017. Elles ont été décernées à 101 lauréat(e)s dont 55 filles et 46 garçons. Les 114 distinctions se répartissent comme suit : 63 prix et 51 accessits ; 66 en première (37 prix et 29 accessits) et 48 en terminale (26 prix et 22 accessits). Les filles sont au nombre de 61 contre 53 pour les garçons. A noter également la participation de 75 établissements publics pour 39 issus du privé. Les établissements publics d'excellence recrutant sur concours national sont au nombre de 34.

A noter également qu'il n'existe plus de classement entre les établissements, du fait de la polémique

notée depuis quelques années entre les responsables ou professeurs de certaines écoles. "Le concours est destiné aux élèves et non aux établissements", disait récemment à Diourbel le ministre. Même si ce classement est désormais supprimé, Serigne Mbaye Thiam a jugé utile de relever la "percée fulgurante" des élèves du lycée scientifique d'excellence de Diourbel qui participent pour la première fois au Concours général.

En effet, pour les classes de première, toutes les distinctions en Svt, prix et accessits (sauf un accessit), reviennent aux élèves dudit établissement. Il en est de même en mathématiques où, à l'exception d'un seul accessit, les élèves du Lsed ont remporté toutes les distinctions (prix et accessits). Toujours en classe de première, tous les prix et accessits de sciences physiques ont été remportés par des élèves du Lsed. L'élève qui a obtenu, à la fois, le premier prix de mathématiques et celui de sciences physiques des classes de première vient du Lsed. L'élève qui a décroché le plus de distinctions au Concours général 2018 est également pensionnaire dans cette école. Bref, même si le ministre a supprimé le classement, il a indiqué, entre les lignes, que le lycée de Diourbel occupe la tête du peloton.

On peut aussi noter que des élèves des séries scientifiques, particulièrement ceux de la série S1, ont encore, cette année, remporté la plupart des distinctions, y compris dans les disciplines généralement dédiées aux séries littéraires comme la philosophie, le français, l'allemand, l'anglais, l'histoire, la géographie, aussi bien en première qu'en terminale. De quoi confirmer l'assertion selon laquelle un bon scientifique est avant tout un bon littéraire. ■

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

## Les industriels outillés sur les règles d'origine

Le secteur privé national a besoin d'être mieux armé, en perspective de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). C'est pour cela que la Direction du commerce extérieur a eu hier des concertations avec les capitaines d'industrie.

MARIAMA DIÉMÉ

Dans le cadre des négociations pour l'instauration de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), il est prévu, en priorité, de libéraliser cinq secteurs. Il s'agit notamment des services financiers, ceux des communications, de voyage, de transport et de fournitures aux entreprises. Selon le secrétaire général du ministère du Commerce Makhtar Lakh, ces secteurs jouent déjà un "rôle majeur" dans l'économie du pays. "Ils ont le plus contribué dans la croissance du produit intérieur brut (Pib) sénégalais, ces dernières années. Des consultations, dans ce domaine, devraient permettre

d'identifier nos intérêts offensifs et défensifs, en nous appuyant sur les études déjà menées", a dit M. Lakh.

Concernant les règles d'origine sur les marchandises, le Sg du ministre du Commerce a rappelé qu'elles sont de "véritables outils" de politique commerciale. Et en fonction de leur caractère contraignant ou non, elles détermineront la part que chaque Etat-partie tirera de la Zlecaf. "Il sera déterminant de s'accorder sur les règles qui tiendront compte de la nécessité de créer de la valeur pour le continent, tout en assurant un véritable développement des différents pays. C'est tout l'intérêt de ces consultations qui permettront aux chefs d'entreprises, techni-



Illustration

ciens des douanes et de l'industrie d'examiner les règles proposées pour chaque chapitre et de parvenir à une solution concertée", a-t-il ajouté.

Le directeur adjoint du Commerce extérieur, Fallou Mbow Fall, a précisé que les règles d'origine permettent de déterminer les produits devant faire l'objet de libéralisation ou nécessitant un traitement préférentiel. "D'une manière générale, il est souhaité que ces règles soient transpa-

rentes. Elles doivent être claires et précises, pour éviter toute interprétation qui pourrait avoir un impact sur le commerce", a-t-il souligné.

Au fait, ces règles sont au nombre de cinq. Il s'agit notamment de celles sur les produits entièrement obtenus. "Ce sont les produits dont la fabrication ne nécessite pas une importation de matière première. Sur ce point, il faut inviter les industriels à s'approvisionner au niveau local. Pour d'autres produits, on les admet selon la dispo-

nibilité de la matière première", a-t-il ajouté.

## Le défi de la mise à niveau des entreprises

Sur ce, M. Fall signale que le premier défi auquel les industriels sénégalais doivent faire face, est celui de la "mise à niveau des entreprises". "Nous n'avons pas une expérience des règles dont on parle par rapport à leur application. Il nous faut donc nous adapter à ces règles d'origine spécifique sur ces produits. Il faut véritablement que les industriels les comprennent", a-t-il fait savoir.

A noter que la finalisation de la première phase des négociations pour l'instauration de la Zlecaf est prévue en 2019. A terme, il est attendu la préparation des listes de concession pour le commerce des marchandises, des listes d'engagement et des protocoles en matière de commerce de services, des appendices sur les règles d'origine. Pour mieux défendre le Sénégal, la directrice du Commerce extérieur, Assome Aminata Diatta, a fait savoir qu'il faut une forte implication du secteur privé. "Parce qu'il est, au quotidien, au cœur des affaires. Donc, c'est lui qui peut dire de façon concrète quels sont les défis auxquels il est confronté", a-t-elle relevé. ■

CONSTRUCTION DU MÉMORIAL BATEAU "LE JOOLA"

# Le démarrage des travaux prévu cette année

Un comité consultatif sur la construction du mémorial du bateau "Le Joola" a été mis en place, hier, par le ministre de la Culture. Une mesure destinée à accélérer la construction afin d'immortaliser la mémoire des disparus.

■ HABIBATOU WAGNE

Après un processus de plusieurs années pendant lesquelles un consensus n'a pas été trouvé ni sur le lieu d'édification ni sur les modalités de participation des parties prenantes, le démarrage des travaux de construction du mémorial du bateau "Le Joola" est finalement prévu cette année, à Ziguinchor, au quartier Escale. Selon le ministre de la Culture, la volonté et le souhait de l'Etat du Sénégal seraient de procéder à la pose de la première pierre au courant de l'année 2018 et un achèvement des travaux pour la fin de 2019. Abdou Latif Coulibaly l'a fait savoir hier, alors qu'il présidait la cérémonie d'installation du comité consultatif constitué à cet effet. Ce dernier a pour vocation

d'être le conseiller principal du ministère dans l'édification de ce monument. Une occasion saisie par le ministre pour partager son regret sur les lenteurs liées à la finalisation du projet qui, depuis plus d'une décennie, n'a enregistré aucune avancée majeure.

Il considère, en outre, que "ce monument n'est pas une simple cause désespérée dans la conduite culturelle de notre pays, mais dans notre volonté d'édification d'une nation". Le ministre de reconnaître, par la suite, que des difficultés ont été notées sur le choix du site. "Il y a beaucoup de contraintes par rapport à la détermination du site et à d'autres liées à la mise en place du comité. Il faut également tenir compte de l'étude du sol, de l'architecture, mais également de plusieurs paramètres liés parfois aux

démarches administratives qui sont longues", a-t-il reconnu.

## "Il est temps d'agir et d'en finir définitivement avec le mémorial du "Joola"

Le mémorial du "Joola" sera une façon, pour le ministre, d'extérioriser quelques maux liés à l'inconscience citoyenne. "Ce mal ne serait jamais arrivé dans ce pays. Nous l'avons provoqué par notre négligence et le comportement que nous avons eu qui n'était jamais en rapport direct avec les normes standard de la conduite élémentaire de notre société quelle qu'elle soit. Nous l'avons constaté pour le déplorer. Nous ne pouvons pas rester toujours immobiles face à notre responsabilité. Il est temps d'agir et d'en finir définitivement avec le mémorial "Le Joola", déclare M. Coulibaly. Il note



que la douleur de la tragédie devra être transformée en une séquence de la mémoire vive et vivante, celle qui permet de surmonter les plus grandes difficultés pour en faire le fondement d'actions constructives.

A cet effet, l'édifice "sera à la fois un site de recueillement, de prières, mais également un site qui, du point de vue souvenir, se traduit en termes muséal, c'est-à-dire, il y a un contenu à mettre". Il attend, dans ce sens, une proposition endogène des associations pour des projets muséaux élaborés, avec une architecture interne du monument, "car c'est eux qui vivent en direct le problème, donc c'est à eux de le définir et de le proposer au ministère".

Selon le président du collectif, Moussa Cissokho, l'Etat ne voulait

pas faire un pas dans le cadre de la construction, à un moment donné. Si l'actuel gouvernement décide de mettre en place ce musée, c'est avec les bras ouverts qu'il accueille cette initiative. Par contre, déclare-t-il : "Nous avons estimé que le qualificatif 'consultatif' ne sied pas, nous avons souhaité un comité de surveillance et le ministre nous a fait savoir qu'ici, il ne s'agit que de la construction, que ce n'est pas la peine de mettre un comité de surveillance. Sous ce rapport, nous acceptons. Nous leur donnons tout le temps nécessaire pour nous mettre sur pied un musée digne de ce nom." Le collectif demande aussi que l'épave du bateau soit restituée, pour leur permettre de l'exposer au niveau du mémorial. ■

MUSÉE DES CIVILISATIONS NOIRES

# Le joyau réceptionné le 6 décembre prochain

Depuis avant-hier lundi, se tiennent à Dakar les ateliers de conception du contenu du Musée des civilisations noires (Mcn). Des experts nationaux et internationaux y prennent part jusqu'au 30 mars. A l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture des travaux, le ministre de la Culture Abdou Latif Coulibaly a annoncé la date d'ouverture du Mcn.



Le Musée des civilisations noires (Mcn) va être inauguré le 6 décembre prochain par le chef de l'Etat. L'annonce a été faite lundi par le ministre de la Culture Abdou Latif Coulibaly, lors du lancement des ateliers de conception des contenus dudit musée. En prélude à cette ouverture officielle, renseigne le ministre, le président de la République, Macky Sall, va procéder à la réception officielle de cet édifice et partager son contenu au mois de juillet prochain. D'après M. Coulibaly, des observations seront faites à la suite de cette visite, afin de voir ensemble ce qu'il faut rectifier ou améliorer avant d'ouvrir le musée au public.

Toutefois, tout contenant a forcément

un contenu. Le Musée des civilisations noires s'attelle, dès à présent, à étoffer ce qui doit "remplir" ce haut lieu de culture. Les ateliers ouverts cette semaine à Dakar réunissent 70 scientifiques, historiens et muséologues venant de plusieurs pays à travers le monde. Parmi eux, se distinguent l'archéologue kenyan Georges Abungu, les professeurs Iba Der Thiam, Souleymane Bachir Diagne et Ibrahima Thioub, le Camerounais Simon Njami et la conservatrice du patrimoine à l'Unesco Laurella Rincon. Ensemble, ils se penchent sur ce que doit être le Musée des civilisations noires. Le ministre de la Culture Abdou Latif Coulibaly a rappelé, une fois encore, que ce ne sera ni un musée ethnographique ni anthropologique, encore

moins chromatique ou subalterne. Ceux-là écartés, sept thèmes sont définis et autour desquels vont échanger les professionnels invités. Ces thématiques sont les suivantes : "Le 1er Festival mondial des arts nègres, berceau du Mcn" ; "L'Afrique berceau de l'humanité" ; "Contribution de l'Afrique au patrimoine scientifique, technique et culturel de l'humanité" ; "Unité et diversité culturelle en Afrique" ; "Esclavage, colonisation, résistances, indépendance".

Cela va être le dernier tournant pour la définition du contenu du Mcn. On peut le croire, puisque Abdou Latif Coulibaly estime que la gestation de ce projet panafricain a été longue, mais que la délivrance n'a jamais été aussi proche. Ainsi, indique le

ministre, il appartient aux experts "de tailler à l'enfant tant désiré des habits dignes de son rang princier". "Vous êtes en train d'écrire la dernière note de la symphonie qui accompagnera la marche irréversible vers son accomplissement d'un monde noir réconcilié avec son histoire et qui n'a d'autre choix que de prendre son destin en main", a-t-il soutenu. A son avis, "le Musée de civilisations noires doit prendre en compte les leçons de nos errements passés pour construire une muséologie à la hauteur de ses ambitions", note-t-il.

Il ne s'agit, évidemment pas, selon le ministre, "de faire table rase du passé, mais de tirer les enseignements des expériences plurielles, non pas dans une perspective de duplication des meilleures pratiques en un puzzle sans âme, mais plus fondamentalement celle d'une mutation en profondeur", souhaite Abdou Latif Coulibaly. "Cela signifie, très concrètement, que nous ne voulons pas apprendre pour reproduire, mais pour inspirer une muséologie à la hauteur de nos ambitions qui ont été déclinées dans l'aide-mémoire", a-t-il déclaré. ■

H. WAGNE

# ABONNEMENT

## VERSION PDF



### 30 000 F Cfa par an

enquete.commercial@gmail.com

MOTS FLÉCHÉS • N° 2114 (FORCE 2)

BÉNÉFICES	DRAME L'ARMOYANT	MATIÈRE D'ALLIANCE	VAGUE SUR LES GRADINS	INONDÉES	EXTERMINÉS
TEL VOTRE SPORT FAVORI	DEVENU PRESQUE ROUGE	CHAUSSURE MONTANTE	ACCOSTÉ	DO	
				BASSIN D'UN PORT	
MORCEAU POUR UN MUSICIEN		PAS GLABRE			
PLAT ITALIEN		RÉSONNE LENTEMENT			
			HABITANT		
			FACILE		
PAS NON PLUS		FLOTS DE PAROLES			
MOT DE LIABON		TELLE UNE ROSE QUI COLLE			
	DEMANDER L'AUMÔNE				DEMEURER
	IL DOMPTE L'EN				
AUTRE NOM DU MOI		RÈGLES DOUBLES		CHEMIN DE PROMENADE	
GAGE		ÉCOULE SA MARCHANDISE		RAPIDEMENT	
			ARME D'ESCRIME		
			ÉPLUCHÉ		
PRONOM FEMMIN			PAPAS		
PÉRONNE DU HUMERUS			SOUILLÉS		
	CRIOUE			SE TROUVE	
	GRANDS NOMBRES			AGENT SECRET	
CHAUSSURES D'ÉTÉ					SORTE DE SAPIN
PRÉSENTE LES PLATS					
		ALOURDIR			
		COURT			
AMBRASIF			FILLE DU ROCK		LOCH À TOURISTES
SE PERMIT			PEUR D'ACTEUR		
		MOURSEUX ITALIEN		DANS LE COUP	
		ET CETERA		ROULFAI AU RESTO CHINOIS	
COMME LE PAYS DE BREL	ACCES- SOIRES DE COUTURE		ELLE DONNE DES MÛRES		
	ARTICLE DÉFINI		FLEUVE D'ITALIE		
		COUVERTES DE CHAPELURE			
IL EST MALHONNÊTE			FERME PROVENÇALE		

Numéros Utiles

**SÉCURITÉ**  
Gendarmerie Nationale : 800 00 20 20  
Police secours : 17  
Sapeurs Pompiers : 18

**TÉLÉPHONE**  
Renseignements Annuaire : 1212  
Service Dérangements : 1213  
Service Clients : 1441

**EAU - SDE**  
Dépannage & Renseignements 800 00 11 11 (appel gratuit)

**ONAS**  
Egoûts, collecteurs NUMERO ORANGE 81 800 10 12 (appel gratuit)

**SENELEC**  
Service Dépannage : 33 867 66 66  
Numéro du Guichet Unique : 33 865 01 12

**TRANSPORTS**  
Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) : 33 823 31 40  
Aéroport international Blaise Diagne de Diass : 33 864 94 00  
Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849 45.45  
Heure non ouvrable  
Capitainerie : 33 849 79 09  
Pilottage : 33 849 79 07

**URGENCES**  
S.U.M.A : 33 824 24 18  
SUMA-MEDECIN : 33 864 05 61  
33 824 60 30  
S.O.S MEDECINS : 33 889 15 15

**HÔPITAUX**  
Principal : 33 839 50 50  
Le Dantec : 33 889 38 00  
Abass Ndao : 33 849 78 00  
Fann : 33 869 18 18  
HOGGY (ex-CTO) : 33 827 74 68 / 33 825 08 19

horoscope

**Bélier**  
**Amour** : vos inquiétudes ne sont pas fondées ! N'écoutez pas les mauvaises langues qui prennent un malin plaisir à colporter des ragots. **Travail-Argent** : vous envisagez votre avenir professionnel sous un jour nouveau. La marche à suivre vous apparaît plus clairement. Un nouveau projet de carrière peut-être ? **Santé** : rechargez vos batteries, vous êtes complètement à plat.

**Taureau**  
**Amour** : Célibataire, vous devrez régler certains conflits intérieurs avant de pouvoir aller de l'avant. **Travail-Argent** : vous aurez un peu de mal à vous concentrer sur votre travail, surtout si vous avez à accomplir des tâches répétitives. Les domaines de l'immobilier et de l'artisanat vous seront favorables. **Santé** : votre tension intérieure sera assez forte. Vous devrez trouver un moyen de l'évacuer.

**Gémeaux**  
**Amour** : l'harmonie régnera autour de vous et la tendresse sera au rendez-vous. Votre foyer est un véritable petit cocon. Vous accorderez du temps à vos enfants et à votre conjoint. **Travail-Argent** : n'hésitez pas à prendre des initiatives audacieuses car vous réussirez tout ce que vous entreprendrez. Les astres devraient vous aider à réaliser vos projets les plus ambitieux. **Santé** : ménagez-vous, votre corps vous le réclame.

**Cancer**  
**Amour** : vous mettez de la fantaisie dans vos relations sentimentales. Votre partenaire ne s'ennuiera pas un seul instant. Votre vie de couple devrait être riche et harmonieuse. **Travail-Argent** : vous ferez preuve d'une rigueur sans faille et vous maintiendrez le cap que vous vous étiez fixé. Pourtant, vos compétences ne seront pas appréciées à leur juste valeur. **Santé** : vous serez en bien meilleure forme mais ne présumez pas de vos forces.

**Lion**  
**Amour** : vous ne prônez pas forcément la fidélité et vous préférez entrer dans des jeux dangereux. **Travail-Argent** : ça bouge un peu dans l'univers professionnel, mais ne décidez rien pour l'instant. Sachez vous tenir prêt à toute éventualité mais ne précipitez pas les choses. Si des changements doivent être faits, vous serez le premier informé. **Santé** : bonne dans l'ensemble mais attention aux virus ambiants !

**Vierge**  
**Amour** : célibataire, méfiez-vous des amours exotiques ! La personne que vous allez rencontrer, vous donnera envie de tenter l'aventure de la vie à deux. **Travail-Argent** : vous pourrez être créatif et concret en même temps, réussissant dans vos démarches les plus audacieuses. Vous aurez l'art de galvaniser les énergies et de communiquer votre envie de gagner à ceux qui travaillent avec vous. **Santé** : belle énergie. Toutefois, vous devrez faire attention à votre alimentation.

**Balance**  
**Amour** : En couple, vous tenterez de trouver une solution à des problèmes qui perturbent votre vie quotidienne. **Travail-Argent** : vous serez très déterminé à obtenir gain de cause qu'il s'agisse de travail ou d'argent. Vous privilégiez l'originalité et l'indépendance, même si ces deux qualités ne sont pas bien vues. Cette fois-ci, on vous appréciera, et on vous le fera savoir. **Santé** : vous ne manquez pas de résistance mais vous devez évacuer toute votre tension nerveuse.

**Scorpion**  
**Amour** : vous forcerez l'admiration de votre partenaire grâce à votre maîtrise dans les situations critiques. **Travail-Argent** : vous recevrez plusieurs propositions intéressantes. Sachez vous montrer sélectif et réaliste. Vous devrez présenter habilement vos suggestions et vos idées pour les faire accepter. Vous aurez l'audace et l'allant nécessaires pour parvenir à vos fins. **Santé** : grande vitalité. Faites un effort pour équilibrer vos repas.

**Sagittaire**  
**Amour** : Célibataire, les liens noués récemment s'affirmeront. Vous devriez faire des rencontres et sympathiser avec des êtres originaux. **Travail-Argent** : vous pulvériserez les obstacles et rien ne vous arrêtera. Ce n'est pas une raison pour "écraiser" les autres sur votre passage. **Santé** : malgré un net regain de vitalité, faites une cure de vitamines pour rester en forme.

**Capricorne**  
**Amour** : vous devriez vous épanouir dans votre vie personnelle. Les influences astrales vous promettent une période calme et sécurisante. En couple, ne gâchez pas ce climat par des questions d'ordre matériel. **Travail-Argent** : les finances passent par une bonne étape. La vie professionnelle, par contre, ne répondra pas à vos attentes. Privilégiez pour l'instant la qualité plutôt que le rendement. Tenez-vous à l'affût des bonnes affaires. **Santé** : vous manquerez un peu de tonus intellectuel.

**Verseau**  
**Amour** : vous entretenez des liens chaleureux avec votre famille. Votre approche de la vie est moins conventionnelle. **Travail-Argent** : un éclairage gratifiant de vos activités vous sera apporté par des partenaires et des interlocuteurs qui sont aussi des amis. Vous ferez preuve d'une grande ardeur au travail. Les difficultés ne vous rebuteront pas. **Santé** : vous ne manquerez pas d'énergie.

**Poissons**  
**Amour** : Célibataire, vous aurez l'occasion de faire des rencontres prometteuses. Attention, un coup de foudre n'est pas exclu que vous soyez célibataire ou pas ! **Travail-Argent** : le rythme de vos activités se ralentit un peu. Vous aurez enfin du temps à consacrer à autre chose qu'au travail mais votre routine pourra être perturbée par des imprévus. Essayez de garder confiance en vous et agissez sans attendre pour relever les défis. **Santé** : la forme revient. Alors, oxygénez-vous bien et refusez tout excès.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N° 2113

A	E	R	G	F					
S	U	R	M	E	N	E	E	O	P
B	O	U	M	S	O	E	U	R	
N	E	T	A	P	T	T	R	I	
P	I	A	N	O	M	A	R	E	
S	I	M	A	U	S	O	L	E	E
N	U	I	L	O	T	U	S		
T	E	L	S	E	N	I	O	R	
C	O	U	T	V	I	S	E		
T	R	E	P	A	S	S	E	S	U
I	R	A	N	T	R	I	M	E	
U	N	E	T	I	R	V	O	S	
C	E	T	C	I	R	E	R		
T	A	R	A	I	D	E	I	F	
G	R	O	G	E	G	A	L	E	
R	E	U	N	I	O	N	I	L	E
S	A	C	U	T	I	L	E	S	

SUDOKU N° 1779

7	9	2	8	6	4	1	3	5
1	5	4	7	2	3	9	8	6
8	6	3	5	1	9	7	4	2
3	7	1	9	4	2	6	5	8
6	2	8	3	7	5	4	1	9
5	4	9	6	8	1	2	7	3
2	3	7	1	5	6	8	9	4
4	8	5	2	9	7	3	6	1
9	1	6	4	3	8	5	2	7

SUDOKU N° 1780

3	5							1
	2	9	6					5
8	1		2	3				9
			8	7		4		
								7
4						1	5	8
	5		7					
		8	9	6		5		
					2			

HEURES DE PRIÈRES

<b>HEURES DE MESSE</b> • Cathédrale : 7H • Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30 • Saint Joseph : 6h30 - 18h30	<b>HEURES DE PRIÈRES MUSULMANES</b> • Souba : 05:49 • Tisbar : 14:15 • Takoussan : 17:00 • Timis : 19:50 • Guéwé : 20:50
---	---

MOTS MÉLÉS EXPRESS N° 1381

Grande graminée des régions tropicales

AFFLIGER	CARROSSE	GLORIOLE	SCENIQUE
AGREER	CERVICAL	ILLIMITE	SECTAIRE
ASSEMBLE	CLAME	IMPROPRE	SIPHONNE
AVIDE	CLOTURER	LEGERE	SOURDINE
BABOUCHE	CONFORME	OSSATURE	STROPHE
BACHE	DESOBEIR	PAUVRETE	TETEE
BAHUT	ECLUSIER	POSTHUME	VELLETE
BAVAROIS	EPOUX	POSTICHE	VENDETTA
BONTE	EXTORQUE	QUALIFIE	VIZIR
CANTONNE	FIXATION	RUBIS	

E	B	S	T	R	O	P	H	E	N	I	D	R	O	S	C	A	A
T	C	A	N	T	O	N	N	E	O	N	O	I	T	A	X	I	F
I	S	I	B	U	R	E	I	S	U	L	C	E	V	I	Z	I	R
F	E	M	R	O	F	N	O	C	A	S	S	E	M	B	L	E	C
L	R	P	T	N	U	E	A	G	L	O	R	I	O	L	E	L	A
L	I	R	U	S	E	C	T	A	I	R	E	N	I	R	O	G	E
E	E	O	H	A	C	H	E	F	S	T	M	G	T	I	L	H	E
V	B	P	A	X	U	O	P	E	I	E	I	A	U	V	U	A	C
A	C	R	B	P	A	U	V	R	E	T	E	R	R	H	C	M	I
V	S	E	A	T	T	E	D	N	E	V	E	E	F	E	T	E	T
I	E	X	T	O	R	Q	U	E	H	R	C	A	R	R	O	S	S
D	D	B	A	V	A	R	O	I	S	C	E	N	I	Q	U	E	O
E	R	U	T	A	S	S	O	E	S	I	P	H	O	N	N	E	P

MOTS MÉLÉS • N° 1380

Général qui participa aux campagnes de la Révolution

CAMBRONNE

# Des séries qui s'arrêtent et d'autres qui durent

Difficile de trouver quelqu'un pour dire que cette Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™ était prévisible. Cette édition a donné lieu à l'élimination prématurée de grosses cylindrées, à des parcours improbables dans la phase à élimination directe et à quelques grosses surprises.



L'Allemagne sortie de la compétition par la Corée du Sud

Prévisible, cette compétition l'a pourtant été à bien des égards. Retour sur les tendances qui se sont confirmées et sur celles qui ont pris fin, pour le plus grand soulagement de deux équipes.

## DÉJÀ-VU

### Élimination prématurée pour le tenant du titre européen

La surprenante élimination de l'Allemagne n'était pas aussi imprévisible que cela, si l'on se fie à l'his-

toire récente. Depuis le changement de millénaire, aucun tenant du titre européen ne s'est extrait de la phase de groupes.

Une fois, ça arrive. Deux fois, une coïncidence... Mais quatre fois ? Il y a 20 ans, il aurait été impossible de prédire une telle série noire pour les champions du Vieux Continent. Et pourtant, la France (sacrée en 1998), l'Italie (2006), l'Espagne (2010) et l'Allemagne (2014) ont tour à tour été stoppées dès le premier écrémage dans la défense de leur bien.

### L'Argentine, bête noire du Nigeria

Lorsqu'ils ont vu leur \*Albiceleste\* chérie être versée dans le même groupe que les \*Super Eagles\* lors du tirage au sort de décembre, les supporters argentins se sont rappelés de bons souvenirs. Cette affiche est presque devenue un classique de la Coupe du Monde. Depuis leur baptême du feu, à États-Unis 1994, les Ouest-africains ont rencontré les Sud-américains à cinq reprises sur six participations.

À chaque fois, ils ont été battus. À chaque fois, par la plus petite des marges. Depuis la première confrontation entre les deux nations, où il avait ouvert le score, le Nigeria n'a plus jamais été devant au tableau d'affichage. Le revers 2-1 subi cette année portait un air de déjà-vu car comme au Brésil il y a quatre ans, c'est le défenseur Marcos Rojo qui a inscrit le but de la victoire.

### Le Mexique prend le mur des huitièmes

Les récents parcours d'El Tri en Coupe du Monde sont à la fois admirables et exaspérants, selon que l'on

considère la continuité dans la performance ou l'incapacité à franchir un cap. Depuis qu'ils se sont qualifiés pour États-Unis 1994, les Mexicains ont enchaîné sept participations consécutives (avec Russie 2018). Seules six autres nations ont fait mieux. Et seul le Brésil affiche actuellement une meilleure série de qualifications pour le second tour, les Aztèques ayant composté leur billet à chaque fois.

Hélas, leur parcours s'est systématiquement arrêté au stade des huitièmes de finale. Cette année à Samara, la frustration a encore été au rendez-vous face à la Seleção et les Mexicains devront encore attendre quatre ans pour espérer une participation aux quarts de finale.

### L'Europe ne réussit pas aux Sud-Américains

Les éliminations du Brésil et de l'Uruguay en quarts de finale ont confirmé que l'Amérique du Sud connaîtra une nouvelle campagne infructueuse en Europe. Cela fait maintenant 60 ans qu'un représentant de la CONMEBOL ne s'est pas imposé sur le Vieux Continent.

### La Croatie se réconcilie avec les matches couperets

La comparaison avec l'équipe héroïque de l'édition 1998 a parfois été lourde à porter pour les générations croates suivantes. La Coupe du Monde n'a pas offert l'occasion aux Vatreni de rivaliser puisqu'ils n'avaient jamais passé la phase de groupes jusqu'à cette

année. Dans le cadre de l'UEFA EURO, ils ont perdu les deux matches à élimination directe qu'ils ont disputés.

Ces difficultés semblaient parties pour virer au complexe, en particulier pour les joueurs-vedettes de l'entrejeu Luka Modric et Ivan Rakitic, qui avaient tous deux manqué leurs tentatives lors de la défaite aux tirs au but face à la Turquie. La victoire face au Danemark au bout de l'épreuve de vérité a donc agi comme une libération. D'autant plus qu'elle a fait suite à un penalty manqué de Modric quelques secondes avant la fin de la prolongation.

### L'Angleterre passe enfin aux tirs au but

Toujours du point de penalty, les démons qui hantaient le sélectionneur anglais, Gareth Southgate, se sont évanouis après la victoire des Three Lions aux tirs au but face à la Colombie en huitième. Vaincue lors de ses trois dernières séances de tirs au but en Coupe du Monde et victorieuse une seule fois sur six dans cet exercice lors de grandes compétitions, l'Angleterre semblait vouée à ne jamais s'imposer dans l'épreuve de vérité.

Southgate ayant lui-même manqué un tir au but en demi-finales de l'UEFA EURO 1996, il faisait sûrement partie des Anglais les plus heureux en voyant Eric Dier donner la victoire aux siens depuis les 11 mètres. L'Angleterre venait enfin de vaincre le signe indien. ■

(FIFA.COM)

## REVUE TOUT TERRAIN

### FOOT - MAROC

#### La mise au point de Renard sur son avenir

Hervé Renard n'est pas certain de rester sélectionneur du Maroc après la Coupe du Monde alors que la Coupe d'Afrique des Nations 2019 se profile. Courtisé par l'Algérie notamment pour prendre la suite de Rabah Madjer, le Français a publié un message sur les réseaux sociaux dans lequel il affirme qu'il ne prendra pas une autre sélection africaine en main. "Certaines personnes évoquent mon avenir dans les médias afin de semer le trouble dans l'esprit des Marocains et s'il est encore un peu trop tôt pour savoir de quoi il sera fait, une chose est certaine : par respect pour le Maroc et tous les Marocains, je ne partirai en aucun cas pour une autre nation africaine, quelle qu'elle soit. Ceux qui l'affirment se trompent."

### FOOT - TRANSFERTS - MAN. UNITED

#### Blind revient à l'Ajax

C'était attendu, c'est désormais officiel. Le défenseur néerlandais de Manchester United Daley Blind revient à l'Ajax Amsterdam. Le club vice champion des Pays-Bas a annoncé mardi la signature du joueur de 28 ans pour les quatre prochaines saisons. En manque de temps de jeu en Premier League, Blind revient donc au sein de son club formateur, où il a évolué entre 2008 et 2014 avant d'être transféré chez les Red Devils pour 20 millions d'euros.

### REAL

#### Un accord avec Chelsea pour Courtois ?

Comme nous vous l'annoncions ce

mardi, les dirigeants de Chelsea sont quasiment dans l'obligation de vendre leur gardien Thibaut Courtois (26 ans, 46 matches toutes compétitions pour la saison 2017-2018) cet été, sous peine de le voir partir libre l'année suivante. Et d'après RMC Sport, un accord aurait été trouvé avec le Real Madrid pour le transfert du Belge. Celui qui a été élu meilleur portier de la Coupe du monde s'apprêterait à rejoindre les Merengues pour les quatre prochaines années. Nos confrères confirment également la somme de 35 M€ que nous évoquions hier. Une indemnité assez faible, mais qui s'explique par le refus de Courtois de prolonger son contrat avec les Blues, lequel prend fin dans un an. La Maison Blanche souhaiterait également recruter un autre joueur de Chelsea, l'ailier Eden Hazard (27 ans, 51 matches et 17 buts toutes compétitions pour la saison 2017-2018), mais les Londoniens réclameraient 225 M€ pour le libérer !

#### Départ de CR7, Tebas dévoile une raison

D'après l'ensemble des médias, l'attaquant de la Juventus Cristiano Ronaldo (33 ans) aurait quitté la Maison Blanche pour un problème de salaire. Mais selon le président de la Ligue espagnole, Javier Tebas, la raison est davantage à aller chercher au niveau de la fiscalité. "Cristiano Ronaldo a quitté le Real Madrid pour des raisons fiscales, a-t-il affirmé lors d'un point presse improvisé ce mardi. En Italie, avec la nouvelle réglementation mise en place, il touchera une plus grande partie nette d'impôts de son salaire qu'en Espagne. La Maison Blanche ne pouvait pas rivaliser avec ça et, même s'il y a d'autres raisons qui expliquent son départ, c'est une donnée très importante." Sanctionné d'une amende de 18,8 M€ par le fisc espagnol, Ronaldo va effectivement disposer d'avantages fiscaux très importants en Italie.

### MILAN

#### Conte à la place de Gattuso ?

Avec la prise de contrôle du Milan AC par le fonds américain Elliott (voir la brève du mardi 10/07), un changement d'entraîneur est possible cet été. Selon le média italien Sport Mediaset, le club lombard pourrait miser sur Antonio Conte, qui vient de quitter Chelsea. L'ancien sélectionneur de l'Italie prendrait la place de Gennaro Gattuso.

### JUVE

#### CR7 en Serie A, Mourinho se réjouit

Ça y est, le désormais ex-attaquant du Real Madrid Cristiano Ronaldo (33 ans, 44 matches et 44 buts toutes compétitions pour la saison 2017-2018) a officiellement été présenté aux supporters de la Juventus Turin. Un transfert dont l'entraîneur de Manchester United José Mourinho se réjouit car celui-ci permettrait d'entrer dans un "football à trois dimensions". "Avant tout, je félicite la Juventus pour ce gros coup du mercato, à tous les niveaux, a-t-il déclaré lors d'une interview accordée à TeleRadioStereo. Maintenant, la Liga a cessé d'avoir les deux meilleurs joueurs du monde en son sein. Il y en a désormais un en Espagne, Lionel Messi, et un autre en Italie. Avec la Premier League, qui est le championnat le plus compétitif au monde et dans lequel le plus de grands joueurs évoluent, nous sommes passés à un football à trois dimensions. Tout le monde va désormais regarder l'Italie pour Cristiano Ronaldo, l'Espagne pour Messi et l'Angleterre pour tous les autres." Il est clair que le transfert de CR7 en Italie va apporter un énorme coup de projecteur sur la Serie A, mais la Liga pourrait en revanche souffrir du départ du Portugais.

### LIVERPOOL

#### 70 M€ proposés pour Alisson ?



Le gardien Alisson Becker (25 ans, 37 matches en Serie A pour la saison 2017-2018) va-t-il quitter l'AS Rome cet été ? En tout cas, Liverpool semble faire le maximum pour attirer l'international brésilien puisque le journaliste italien Gianluca Di Marzio annonce une offre de 70 millions d'euros. Suffisant pour convaincre les Giallorossi ? Pas sûr, un montant compris entre 75 et 80 millions d'euros est souvent évoqué pour faire craquer le club italien. Les Reds ne sont tout de même pas très loin des exigences de la Roma.

### MONDIAL 2018

#### Les envahisseurs de terrain en prison

Généralement, les envahissements de terrain par une poignée de supporters ne se terminent pas bien. La Russie n'échappe pas à la règle, puisque les quatre personnes qui ont fait irruption lors de la finale de la Coupe du monde, remportée par la France face à la Croatie (4-2), ont été condamnées à

quinze jours de prison et trois ans d'interdiction de stade. Les quatre trublions sont membres d'un collectif militant pour les droits de l'homme en Russie, les Pussy Riot, et leur pénétration sur le rectangle vert était avant tout un message politique adressé au président Vladimir Poutine. Visiblement, ce dernier n'a pas trop apprécié !

### COUPE DU MONDE

#### Les 23 Bleus vont se partager 10 M€

En remportant la finale de la Coupe du monde face à la Croatie (4-2) ce dimanche, les Bleus ont non seulement offert une seconde étoile au peuple tricolore, mais ils ont aussi permis à la Fédération Française de Football d'emporter un joli pactole de 32 M€ de la part de la FIFA. Il s'agissait de la dotation maximale prévue pour le vainqueur, sur un total de 344 M€ distribués aux différentes nations. Et les joueurs vont bien évidemment en profiter puisque, d'après RMC Sport, le président Noël Le Graët aurait décidé de leur accorder 30% de la somme, soit environ 10 M€ à se partager à vingt-trois. De nombreux joueurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils verseraient une partie de ces primes à des associations caritatives, c'est notamment le cas de Kylian Mbappé.

### CAF LIGUE DES CHAMPIONS

Hier  
AS Togo-Port (Tog) - Mamelodi (Rsa) 1-0  
TP Mazembe (RDC) - MC Alger (Alg) 1-0  
Mbabane Swall. (Swa) - Etoile Sahel (Tun) 0-3  
Zesco Utd (Zam) - Primeiro (Ang) 0-0  
Horoya (Gui) - Wydad (Mar) 1-1  
Al Ahly (Egy) - Township Rollers (Bot) 3-0  
Esperance Tunis - Kampala City (Ouga) 3-2  
Setif (Alg) - Difaa El Jadidi (Mar) 2-1

## FOOT - ÉQUIPE NATIONALE DU SÉNÉGAL

## Le futur est très proche

Éliminé dès le premier tour du Mondial Russie-2018, le Sénégal vise désormais la future Coupe d'Afrique des Nations (Can). Sur la route de Cameroun-2019, le sélectionneur des Lions, Aliou Cissé, va certainement apporter des retouches à son effectif et au jeu.



Coach Cissé et Cheikh Ndiaye

ADAMA COLY

La page Russie-2018 tournée, l'heure est au bilan et aux perspectives. Les analyses doivent d'ailleurs être faites très vite car le temps presse. Après la digestion de l'élimination dès le premier tour de la Coupe du monde, le sélectionneur du Sénégal et la Direction technique nationale (DTN) vont se projeter sur les échéances futures. Il y a notamment la suite des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) 2019. La deuxième journée arrive dans moins de deux mois (septembre), avec un long voyage des Lions à Madagascar. Entre-temps, on imagine qu'Aliou Cissé va beaucoup réfléchir pour améliorer la qualité de son groupe afin d'aller au Cameroun avec un statut de favori, vu les impressions laissées sur les pelouses russes. Mais encore faudrait-il maintenir la marge

de progression avec les éventuels changements.

## De nouvelles têtes attendues

En direction de cette campagne Russie-2018, l'ancien capitaine du Sénégal a testé plusieurs joueurs durant les matches de préparation. Mais dans sa tête, il avait une idée claire de l'effectif qui allait disputer ce Mondial remporté dimanche dernier par la France. "Ça fait plus de deux ans que je travaille avec ce groupe et nous devons être cohérents dans ce que nous sommes en train de faire. Il y a une ossature qui est là", avait-il précisé dès mars dernier.

Cette parenthèse fermée, Aliou Cissé va penser à préparer le groupe pour Cameroun-2019. Pour cette future Can prévue durant l'été, on attend un grand remaniement avec les nouvelles têtes qui tapent fort à la porte de la Tanière. A l'approche de la publication de la prochaine liste,

les noms de Mbaye Diagne (Kasimpa a, Turquie), Krépin Diatta (FC Bruges), Ibrahima Niane (FC Metz) vont revenir avec insistance. Santy Ngom (FC Nantes) et Baye Oumar Niassé (Everton), Henri Saivet (Newcastle), Famara Diédhiou (Bristol City) pourraient avoir la chance de se montrer à nouveau.

Ce vent de rajeunissement va probablement envoyer certains anciens à la retraite internationale. On pense à l'attaquant Moussa Sow qui avait annoncé que la Can précédente (jouée au Gabon) allait être sa dernière grande compétition continentale africaine. Mame Biram Diouf (avant-centre), qui a toujours bénéficié de la confiance de Cissé, est incertain de poursuivre l'aventure avec les Lions.

Chez les gardiens de but, on va certainement vers un changement. Si Alfred Gomis et Abdoulaye Diallo retrouvent leur poste de titu-

laire dans leurs clubs, ils auront sans doute leur chance de pouvoir concurrencer Khadim Ndiaye.

## Les cas Kara Mbodj, Kouyaté

Les prochaines sorties des Lions ne manqueront pas d'interrogations. Cissé va-t-il maintenir la paire Kalidou Koulibaly-Salif Sané dans l'axe central de la défense ? Cheikhou Kouyaté retrouvera-t-il son poste de titulaire au milieu de terrain ? Ces équations vont sans doute peser dans la tête du patron de la Tanière. Parce que durant ce Mondial russe, certains éléments ont bien saisi leur chance. Le jeune frère de Lamine Sané a été l'une des satisfactions du Sénégal. Kara Mbodj, jadis titulaire indiscutable, n'a pu disputer le moindre match durant ce Mondial. Le sélectionneur va devoir gérer cette concurrence avec intelligence pour garder la cohésion du groupe.

## Le système de jeu

Hormis sa prouesse d'avoir su mettre des éléments à la place des habituels titulaires pour garder la même qualité, Aliou Cissé peut être salué pour son schéma tactique. Son 4-4-2 a également été l'une de ses réussites. Dans ce système, les Lions ont montré une certaine discipline et maîtrise. Comme s'ils voulaient confirmer les propos de leur boss avant le départ pour la Russie. "Je crois que le groupe qui est là est capable d'évoluer dans n'importe quel système mais aussi, il y a la polyvalence de nos attaquants. Mbaye Niang est capable de jouer derrière les attaquants comme lors du match contre Luxembourg. Il est aussi capable de jouer devant, à gauche comme à droite. On a joué pratiquement trois ans avec deux schémas : 4-2-3-1 et 4-3-3. En mars dernier, on a essayé un 3-5-2, un 5-3-2", avait-il rappelé.

Avec autant de satisfaction, l'entraîneur des Lions du Sénégal va repartir sur ces bases pour bâtir le groupe qui ira au Cameroun. ■

## FOOT - AMARA TRAORÉ, ANCIEN SÉLECTIONNEUR DU SÉNÉGAL

## Les Lions ont atteint "leur vitesse de croisière"

L'équipe nationale de football a atteint sa "vitesse de croisière" et n'a pas besoin de "grands chamboulements", a laissé entendre, l'ancien sélectionneur national, Amara Traoré dans un entretien avec l'APS. "Nous avons fait la CAN 2017 et la coupe du monde 2018, c'est des gains même si nous n'avons pas atteint le second tour", a rappelé l'ancien sélectionneur national. "Nous devons faire le bilan contradictoire avec tous les acteurs du football pour essayer d'aller de l'avant", a suggéré Amara Traoré. "La grosse erreur, c'est de vouloir tout chambouler alors que les échéances arrivent à grande vitesse", a averti l'ancien attaquant des Lions, indiquant que le premier critère de performance, "c'est la stabilité".

Amara Traoré qui rappelle que cette équipe nationale a débuté un cycle qui va boucler les quatre ans en 2019, a appelé à la sérénité et au débat de fond. "Je suis convaincu que de la contradiction va jaillir la lumière autour de cette sélection nationale qui a beaucoup appris lors des précédentes compétitions", a-t-il par ailleurs ajouté. L'ancien sélectionneur national a invité les Fédéraux à lancer Qatar 2022 qui passe par les prochaines éditions de Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 et 2021. "Mais nous ne devons pas oublier le travail à la base en formant des joueurs pour nos clubs et nos championnats locaux qui peuvent valablement concurrencer les expatriés dans l'équipe nationale A", a-t-il dit.

(APS)

## FOOT - AFRIQUE

## Le Sénégal hôte de la Coupe des nations de l'Ufoa en 2019

(APS) Le Sénégal va abriter l'édition 2019 de la Coupe d'Afrique des nations seniors de l'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA), a appris l'APS des organisateurs. "Le Sénégal deviendra le premier pays organisateur issu de la zone A à l'occasion de la prochaine édition de ce tournoi de deux semaines en septembre 2019", annonce un communiqué de la société Fox Sports, détentrice des droits de retransmissions de cette compétition.

En décembre 2016, la chaîne américaine avait signé à Dakar un contrat avec les deux unions zonales UFOA A et B, avec l'ambition "d'investir dans les infrastructures, la formation et le développement du football ouest-africain via une injection de capitaux répartis sur les 16 pays sur une période de 12 ans".

La première édition ayant été tenue à Cape Coast (Ghana) en septembre dernier, l'édition 2021 est prévue au Nigeria, ajoute le communiqué des organisateurs. "Tous les matchs seront retransmis à l'attention des supporters à travers le continent africain et le monde entier sur Fox Sports", est-il précisé. Le Sénégal avait déjà abrité en avril 2017 un tournoi à quatre qui regroupait les champions de la zone, compétition remportée par l'équipe ivoirienne de l'AS Tanda. Les 16 pays de l'UFOA sont répartis entre la zone ouest A (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Sierra Leone, Sénégal) et la zone ouest B (Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Togo, Côte d'Ivoire et Ghana).

## FOOT

## Le CM 2018 ou la victoire du principe du jeu défensif, selon des techniciens

Les principes défensifs ont pris le pas sur l'organisation offensive et les possessions de balles dans le jeu au cours de la Coupe du monde 2018 conclue par la victoire de la France, ont analysé des techniciens sénégalais interpellés par l'APS. "Le bloc bas a refait surface et les balles arrêtées ont été capitales dans cette organisation du jeu", a expliqué l'ancien sélectionneur national, Amara Traoré. "Si nous donnons l'exemple de la France, elle a pratiquement marqué toujours sur balles arrêtées", a rappelé l'ancien attaquant qui a évolué pendant toute sa carrière professionnelle en France. "Quand les défenses sont fermées, les balles arrêtées et les transitions rapides deviennent des solutions", a dit l'ancien attaquant de Gueugnon (France)



But de Samuel Umtiti (France) sur coup de pied arrêté contre la Belgique

vainqueur de la coupe de la ligue en 2000.

Cheikh Guèye, l'entraîneur de la Sonacos de Diourbel, a fait la même remarque, soulignant que "le jeu de transition, de position est restée la tendance générale dans cette coupe

du monde". "Si des équipes comme l'Espagne, la Croatie et le Brésil ont essayé d'imprimer leurs marques à travers la possession, la France, la Suède, l'Angleterre ont plutôt joué avec des blocs bas", a-t-il dit. "Et avec 71 buts marqués sur balles

arrêtées, on peut dire que les coups francs ont impacté le Mondial", a-t-il dit, soulignant que c'est "le point noir" concernant l'équipe du Sénégal.

Amara Traoré explique ce manque par "l'absence de tireurs mais aussi de joueurs comme Kara Mbodj et Cheikh Kouyaté dans les matchs". "Ces deux footballeurs sont reconnus comme de redoutables joueurs de tête et ils ont marqué beaucoup buts lors des éliminatoires de la CAN, du Mondial sur ces genres d'action", a rappelé l'ancien sélectionneur national.

De l'avis de l'entraîneur de la Sonacos, "avec des jeux serrés, il fallait s'attendre à ce que tout se décante à travers les balles arrêtées". "Malheureusement, ça restera le point noir de notre participation à cette coupe du monde", a-t-il insisté, soulignant que si la France n'a pas été souveraine dans le jeu, elle a pu mettre à profit cette qualité dans le jeu. "Elle a été très pragmatique sachant tirer profit de ses atouts tout au long de la compétition", a ajouté le jeune technicien. ■

(APS)